

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 décembre 2022, à 19 h**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er novembre 2022, à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229366003

Autoriser Monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les dossiers de projet des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

12.02 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229366004

Confirmer la conformité de la demande d'octroi de droits effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise en place de quais flottants au parc du Fort-De Pointe-aux-Trembles et confirmer que les installations seront utilisées à des fins non lucratives.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion pour soutenir l'Engagement de Montréal: les Villes unies et en action pour la biodiversité dans le cadre de la COP15 de Montréal sur la biodiversité.

20 – Affaires contractuelles

20.01 VACANT

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics – 1229285005

Octroyer, au seul soumissionnaire, soit à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), le contrat pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission soit, au montant de 305 373,60\$, taxes incluses pour une période de trois ans. Appel d'offres public numéro 22-19426, Lot 1.

20.03 VACANT

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281046

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Traffic Logix Corp, pour la fourniture de 14 afficheurs de vitesse, au montant de 57 828,98 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 57 828,98 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-10 (1 offre de services)

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960014

Octroyer une convention de services gré à gré à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appareil à la Maison du citoyen, au montant de 224 073 \$, taxes incluses tel qui suit : 70 907,25 \$, taxes incluses, pour l'année 2023, 74 715 \$, taxes incluses, pour l'année 2024 et une dépense de 78 450,75 \$, taxes incluses, pour l'année 2025, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Autoriser une somme additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis.

20.06 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281045

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Kalitec pour la fourniture de 10 afficheurs de vitesse, au montant de 58 204,94 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-11 (1 offre de services)

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224561007

Octroyer une contribution financière de 64 809 \$ au Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224561008

Octroyer une contribution financière de 20 663 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561009

Octroyer une contribution financière de 6 519 \$ au Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561010

Octroyer une contribution financière de 21 542 \$ au Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561011

Octroyer une contribution financière de 14 919 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561012

Octroyer une contribution financière de 95 000 \$ à l'Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561013

Octroyer une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561014

Octroyer une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1224561015

Octroyer une contribution financière de 705 355 \$ à la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228880004

Octroyer six contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023, tel qu'il suit : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228559004

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 2 856 \$, pour l'année 2022 à l'organisme Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), dans le cadre de la réalisation du projet d'intervention en loisir pour les personnes ayant des limitations physiques ou neurologiques. Approuver le virement de crédits à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1222468009

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 4 novembre 2022.

30.03 Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960015

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RCA07-E030, RCA08-E041, RCA08-E046, RCA09-E057, RCA12-E092, RCA13-E107, RCA14-E127, RCA14-E129, RCA15-E138, RCA15-E142, RCA15-E143, RCA16-E147, RCA16-E152, RCA17-E155, RCA17-E156 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1223997008

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti et une commandite de 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 200 \$ au Club de Bridge des Aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281044

Offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281048

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge le programme du SIRR concernant le programme de maintien des infrastructures, pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ère avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1223163001 –
ADDENDA

Autoriser l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et Loisir et sport Lanaudière, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement plein air-phase et désigner madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite entente.

30.08 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1227960016

Demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 84 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics

Avis de motion du règlement numéro RCA22-30112 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037) ».

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics - 1221163002

Adoption du projet de règlement numéro RCA22-30112 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037) ».

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1223179001

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics - 1224939002

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments ».

40.08 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics - 1224939001

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments ».

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique ».

40.10 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1222468010

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique ».

40.11 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E192 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.12 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229366005

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E192 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.13 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière ».

40.14 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1224281047

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière ».

40.15 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E194 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

40.16 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1229366006

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA22-E194 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

40.17 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

40.18 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des services administratifs et du greffe* – 1224860012

Adoption du projet de règlement numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

40.19 Rapport de consultation publique

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022 relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-047 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) afin d'encadrer la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-Habitation collective" vers d'autres types d'usages, et revoir diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages ».

40.20 Rapport de consultation publique

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 novembre 2022 relativement au premier projet de la résolution numéro PP-146 intitulée : « Projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTION DU SECOND PROJET

40.21 Règlement - Adoption du second projet

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1220394009

Adoption du second projet de la résolution numéro PP-146 intitulée : « Projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTION

40.22 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* – 1224281041 - ADDENDA

Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30109 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique ».

40.23 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1227960012

Adoption du règlement numéro RCA22-30110 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40.24 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1224860013 – ADDENDA

Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30111 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023) ».

40.25 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225909004

Adoption de la résolution numéro PP-144 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies ».

ORDONNANCE

40.26 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1222971001 – ADDENDA

Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édition des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223971004

Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1224860015

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1227960013

Déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2021, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 63
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1229366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les dossiers de projet des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

Il est recommandé :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les dossiers de projet de mise à niveau des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 14:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les dossiers de projet des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

CONTENU**CONTEXTE**

Une résolution est requise pour le dépôt de tout dossier présenté dans le cadre de l'appel de projets 2023 du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 04 0052 – le 5 avril 2022 : D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une aide financière en deux volet. Le volet 1 vise des projets de réfection, consolidation et bonification de jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces. Le volet 2 vise des projets d'aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

L'aide financière de ce programme correspond a un maximum de 50 000 \$ pour le volet 1 et de 200 000\$ pour le volet 2.

Les dossiers de projets qui seront présentés par l'arrondissement se rattachent au volet 1.

Un dossier de projet par jardin communautaire devra être présenté. Autant de dossiers que souhaité peuvent être déposés, dans la mesure où ils totalisent le montant maximal de la subvention.

L'arrondissement qui désire présenter des dossiers de projet doit soumettre une résolution de son conseil d'arrondissement autorisant la participation au Programme.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une telle subvention permettra à l'arrondissement de financer une partie des projets de réfection des jardins communautaires Les Arpents Verts, Richelieu et Sainte-Maria-Goretti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présentation de la candidature ne nécessite aucun frais.

Le montant identifié pour la mise aux normes des jardins communautaires dans le PDI pour 2023 est de 100 000\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier réponds à plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, soit :

2 - Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision

6 - Tendre vers l'**élimination de la faim** et améliorer l'**accès à des aliments** abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire

9 - Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Voir la grille d'évaluation ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas de non présentation de la candidature, l'arrondissement perdra une opportunité de financer plusieurs mises aux normes requises dans les jardins communautaires du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce sujet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date limite de dépôt des dossiers de projets au BTER : 30 décembre 2022

Analyse du dossier par le comité d'évaluation et confirmation de l'aide financière : 15 février 2023

Réalisation des plans et devis : mars-avril 2023

Lancement d'appel d'offres : mai 2023

Début des travaux : automne 2023
Date limite de fin des travaux : 15 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux instances publiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphnee ST-PIERRE
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1229366004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la conformité de la demande d'octroi de droits effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique pour la mise en place de quais flottants au parc du Fort-De Pointe-aux-Trembles et confirmer que les installations seront utilisées à des fins non lucratives.

Il est recommandé :

- De confirmer la conformité de la demande d'octroi de droits effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique pour la mise en place de quais flottants au parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles;
- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à conserver les installations de quais du site du parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles à des fins publiques et non lucratives;

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 09:50

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la conformité de la demande d'octroi de droits effectuée auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique pour la mise en place de quais flottants au parc du Fort-De Pointe-aux-Trembles et confirmer que les installations seront utilisées à des fins non lucratives.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'autorisation a été adressée au Ministère de l'Environnement pour la mise en place de nouveaux quais flottants au parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles au mois de mai 2021. Puisque les quais sont installés dans la zone littorale, qui appartient au domaine hydrique de l'État, une demande d'octroi de droits a également été transmise au MELCC pour régulariser cette occupation du domaine hydrique.

L'autorisation ministérielle pour l'installation des quais a été reçue au début de l'année 2022. Suite à une demande de complément d'information de la part de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, une attestation de conformité à la réglementation municipale concernant la mise en place de quais flottants leur à été transmise.

Afin de finaliser le traitement visant l'octroi d'un droit d'occupation en faveur de l'arrondissement, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État invite l'arrondissement à lui faire parvenir une résolution du conseil d'arrondissement faisant état de la demande d'octroi de droits et qui confirme que les installations seront utilisées à des fins non-lucratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 30 06 0141 - 1151163015 - Adoption du Plan bleu vert révisé exprimant la vision de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles sur la mise en valeur des berges.

CA15 30 05 0132 Adopter, avec modification, le règlement RCA08-30029-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé)

DESCRIPTION

À la demande de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État, nous devons leur fournir une résolution du conseil d'arrondissement qui fait état de la demande d'octroi de droits et qui confirme que les installations seront utilisées à des fins non lucratives.

JUSTIFICATION

La régularisation de l'occupation du domaine hydrique doit être effectuée idéalement avant la mise en place des quais au printemps 2023.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La régularisation de l'occupation du domaine hydrique de l'État et la mise en place de quais flottants sur le fleuve St-Laurent contribuera à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques. Voir la grille d'évaluation ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Direction du domaine hydrique de l'État demande de transmettre la résolution du conseil d'arrondissement dans les 30 jours suivant la réception du courriel de demande de complément d'information (courriel reçu le 8 novembre).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yann LESSNICK, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yann LESSNICK, 17 novembre 2022
Joseph ARAJ, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1229285005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) au montant de 305 373,60\$, taxes incluses pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour trois (3) ans et autorisation d'une dépense approximative de 305 373,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 22-19426, Lot # 1 (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'excavation pneumatique, d'une durée de trois (3) ans, pour des travaux en lien avec les activités d'entretien et de nettoyage du réseau d'aqueduc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, au montant total de 305 373,60 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19426 - 1 soumissionnaire.

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL):

D'autoriser une dépense de 305 373,60 \$, taxes incluses;

Approuver les virements de crédits à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 14:30

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229285005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) au montant de 305 373,60\$, taxes incluses pour les services d'excavation pneumatique à tarif horaire pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes pour des travaux en lien avec les activités d'entretien du réseau d'aqueduc dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour trois (3) ans et autorisation d'une dépense approximative de 305 373,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 22-19426, Lot # 1 (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie requiert le service de location à tarif horaire pour pouvoir procéder au service d'excavation pneumatique avec opérateur et équipement pour procéder à des interventions en lien avec les activités d'entretien et de réparation des réseaux d'aqueduc. Les activités sont planifiées tout au long de l'année, elles peuvent également avoir lieu dans des situations d'urgence (non planifiées).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3009 0264

Autorisation d'une dépense approximative de 181 775,48 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique au tarif horaire, pour une durée de quinze (15) mois - Appel d'offres public 21-18877 (2 soumissionnaires).

CA19 3009 0285

Autorisation d'une dépense approximative de 86 645,16 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour le service d'excavation pneumatique au tarif horaire, pour une durée de 1 an avec possibilité de prolongation de contrat de 1 an - Appel d'offres public 19-17749 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente vise à autoriser l'utilisation pour le service d'excavation pneumatique à tarif horaire afin d'être en mesure de procéder à des travaux d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été publié le 8 août 2022 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans Le Journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 septembre 2022. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Il y a eu 1 soumissionnaire conforme. L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit sur la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants de la Ville (LFRI) et n'est pas non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faites par l'arrondissement sur la soumission du plus bas soumissionnaire conforme qui est 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL).

L'arrondissement n'a pas les ressources humaines et matérielles pour pouvoir effectuer les travaux d'excavation pneumatique qui sont requis pour effectuer la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage de boîtiers de vannes dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Il est donc requis de procéder à un appel d'offres afin de maximiser les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc de l'arrondissement.

Analyse des prix par item au bordereau.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Total (tx incl.)
9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.)	265 600 \$	305 373,60\$
Dernière estimation réalisée	261 692 \$	300 880,57\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		4 493,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		1,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		N/A

Un suivi du rendement de l'entrepreneur 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) sera effectué durant toute la durée du contrat afin de faire une évaluation de l'adjudicataire à la fin du contrat. Selon la LCV (Loi sur les cités et villes) article 573.3.3 qui stipule : Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie

par la municipalité.

Suite à la négociation faite par le Service de l'approvisionnement, le soumissionnaire à garder ses prix selon le

Bordereau de prix soumis, et voici les raisons évoquées qui supportent son maintien des prix:

La main d'œuvre ne cesse d'augmenter ainsi que les assurances, sans parler du carburant

Nous devons calculer nos taux en fonction des heures travaillées ainsi que du transport de nos employés.

Dans les autres villes nous sommes déjà depuis janvier 2022 au taux de 275.00\$ à

280.00\$ l'heure plus transport

payé.

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas fait d'augmentation depuis 2019 sur les heures non régulière

et urgent.

Comparativement au contrat de 2022, l'augmentation des prix est très minime

comparativement aux

augmentations des coûts sur le marché comme pour le diesel, la main-d'œuvre, etc.

Considérant ces informations, la Direction des travaux publics appuie la recommandation d'octroyer ce contrat service d'excavation pneumatique à l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget que le Service de l'eau fournit chaque année à l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de creusage pneumatique utilisant un appareil de creusage à essence qui ne se fait pas en propulsion électrique et que c'est un service qui nous est essentiel en raison du nombre d'intervenant (gaz, électricité, etc.) lors de nos excavations pour la réparation des bris d'aqueduc ou d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux planifiés par la Division de la voirie seront retardés. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de l'appel d'offres : à la suite de l'adoption du présent dossier par le CA.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BEAUREGARD
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-16



Dossier # : 1224281046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Traffic Logix Corp, pour la fourniture de 14 afficheurs de vitesse, au montant de 57 828,98 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 57 828,98 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-10 (1 offre de services)

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Traffic Logix **Corps**, pour la fourniture de 14 afficheurs de vitesse, au montant de 57 828,98 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro **ING22-10** (1 offres de services)

D'autoriser une dépense de 57 828,98 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à (100 %) par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 08:09

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Traffic Logix Corp, pour la fourniture de 14 afficheurs de vitesse, au montant de 57 828,98 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 57 828,98 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-10 (1 offre de services)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à plusieurs plaintes relatives à la vitesse élevée des véhicules circulant sur certaines rues de l'arrondissement, il est recommandé d'acheter quatorze (14) afficheurs de vitesse de type radar sans message variable, avec une alimentation solaire. Ces panneaux seront installés sur plusieurs rues, sur le territoire de l'arrondissement. Ce modèle convient en tout point aux rues locales afin de les utiliser comme mesure d'apaisement à la circulation et inciter les automobilistes à ralentir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Division de l'ingénierie à la Direction du développement du territoire et études techniques, souhaite acquérir des afficheurs de vitesse de type radar, comme mesure d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement.

Un afficheur de vitesse de type radar consiste en un appareil qui détecte et affiche la vitesse relevée sur un tronçon visé. Le modèle retenu à pour caractéristique un affichage dynamique, en couleur (vert, ambre, rouge) et est pourvu d'un clignotant de type « strobe ». Ce strobe avise l'automobiliste du respect de la vitesse affichée et du dépassement de celle-ci.

L'afficheur enregistre des données statistiques telles que l'heure, le jour et la vitesse. Celles-ci peuvent être exploitées avec un logiciel inclus dans l'achat. Les données recueillies et enregistrées par ce type d'afficheur peuvent être consultées en tout temps pour nous permettre un meilleur diagnostic lors de l'analyse de certains dossiers et aussi pour déterminer si d'autres mesures d'apaisement doivent être déployées.

JUSTIFICATION

La Division de l'ingénierie à la Direction du développement du territoire et études techniques procède à l'acquisition des afficheurs par contrat de gré à gré. Le modèle d'afficheurs

disponible chez ce fournisseur répond parfaitement aux exigences souhaitées par l'arrondissement en terme de qualité et fiabilité. Ce modèle est plus adapté pour une installation sur le réseau local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition des afficheurs est financé par le programme décennal de l'arrondissement dans le cadre du plan de déplacement.

Le coût maximum du contrat est de 57 828,98 \$ taxes incluses. Ce projet est financé par le règlement RCA20-E178.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il cherche à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: CA décembre 2022

- Acquisition et installation des afficheurs: décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CHEVARIE
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

**Dossier # : 1227960014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appariteur à la Maison du citoyen, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Autoriser une dépense de 70 907,25 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023, une dépense de 74 715,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2024 et une dépense de 78 450,75 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025, le tout totalisant une dépense maximale de 224 073,00 \$ (taxes incluses). Autorisation d'une somme additionnelle de 15 000 \$ (taxes incluses) pour la durée du contrat, à l'organisme AXIA Services, afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis.

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un contrat de gré à gré à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appariteur à la Maison du citoyen, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, pour un montant total de 224 073,00 \$, incluant les taxes et le montant additionnel pour couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis, et d'autoriser une dépense à cet effet comme suit:

- pour l'année 2023, un montant de 70 907,25 \$, taxes incluses
- pour l'année 2024, un montant de 74 715,00 \$, taxes incluses
- pour l'année 2025, un montant de 78 450,75 \$, taxes incluses

D'autoriser une somme additionnelle de 15 000 \$, taxes incluses, à l'organisme AXIA Services, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Approuver la convention entre Axia Services et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 16:57

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227960014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à l'organisme AXIA Services pour les services d'un appariteur à la Maison du citoyen, à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025. Autoriser une dépense de 70 907,25 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023, une dépense de 74 715,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2024 et une dépense de 78 450,75 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025, le tout totalisant une dépense maximale de 224 073,00 \$ (taxes incluses). Autorisation d'une somme additionnelle de 15 000 \$ (taxes incluses) pour la durée du contrat, à l'organisme AXIA Services, afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis son emménagement à la Maison du citoyen, notre arrondissement bénéficie des services d'un appariteur à l'emploi de AXIA Services, un organisme sans but lucratif qui offre du travail à des personnes en réinsertion sociale.

Or, nous désirons octroyer de nouveau un contrat de gré à gré à l'organisme AXIA Services, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 (36 mois) pour les services d'un appariteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Nous avons reçu de l'organisme AXIA Services, une confirmation à l'effet qu'ils acceptent de poursuivre le service de l'appariteur à la Maison du citoyen.

Le tarif pour le renouvellement 2023-2025 se répartit comme suit:

- pour l'année 2023, un montant de 70 907,25 \$, taxes incluses
- pour l'année 2024, un montant de 74 715,00 \$, taxes incluses
- pour l'année 2025, un montant de 78 450,75 \$, taxes incluses

Le tout totalisant la somme maximale de 224 073,00 \$, taxes incluses.

De plus, une somme additionnelle de 15 000 \$ (taxes incluses) est autorisée pour la durée du contrat, afin de couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis.

JUSTIFICATION

L'offre pour les services de l'appareteur est à raison de 40 hres / semaine pour l'ensemble des trente-six (36) mois de la durée du contrat, à l'exception des jours fériés et des fins de semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants pour l'entretien sont répartis comme suite et seront imputés au compte suivant :

Imputation:

2424.0010000.303703.01301.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000

	Montant (taxes incluses)	Montant (avant taxes)	Crédits nets
2023	70 907,25 \$	61 671,89 \$	64 747,78 \$
2024	74 715,00 \$	64 983,69 \$	68 224,75 \$
2025	78 450,75 \$	68 232,88 \$	71 635,99 \$
Totaux	224 073,00 \$	194 888,46 \$	204 608,52 \$

+ 15 000,00 \$ (taxes incluses pour couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel)

TOTAL:

- 239 073,00 \$ (taxes incluses)
- 218 305,51 \$ (crédits nets)

L'estimé des coûts a été établi à 250 000 \$ (taxes incluses) pour un contrat de 3 ans, incluant la somme de 15 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir toutes demandes de besoins supplémentaires ponctuels de personnel, si requis, évalué sur l'historique des coûts.

L'écart favorable entre l'estimé et la proposition d'AXIA Services est équivalent à 4,4 %

MONTRÉAL 2030

Le matériel, les fournitures, les produits sanitaires et les équipements répondent aux normes Écologo et auront de faibles impacts environnementaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-11-11

**Dossier # : 1224281045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Kalitec pour la fourniture de 10 afficheurs de vitesse, au montant de 58 204,94 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses. Autoriser les virements de crédits nécessaires. Contrat de gré à gré numéro ING22-11 (1 offre de services)

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Kalitec pour la fourniture de 10 afficheurs de vitesse, au montant de 58 204,94 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-11 (1 offre de services)

D'autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits nécessaires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Kalitec pour la fourniture de 10 afficheurs de vitesse, au montant de 58 204,94 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 58 204,94 \$, taxes incluses. Autoriser les virements de crédits nécessaires. Contrat de gré à gré numéro ING22-11 (1 offre de services)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à plusieurs plaintes relatives à la vitesse élevée des véhicules circulant sur certaines rues de l'arrondissement et dans le cadre de mesures en apaisement de la circulation, il est recommandé d'acheter dix (10) afficheurs de vitesse de type radar avec message variable, alimenté par des panneaux solaires. Ces appareils seront installés sur plusieurs rues, sur le territoire de l'arrondissement afin de les utiliser comme mesure d'apaisement à la circulation afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse pratiquée et les inciter à ralentir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Division de l'ingénierie à la Direction du développement du territoire et études techniques, souhaite acquérir des afficheurs de vitesse de type radar avec message variable, comme mesure d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement.

Un afficheur de vitesse de type radar avec message variable consiste en un appareil qui détecte et affiche la vitesse relevée sur un tronçon visé. Le modèle retenu a pour caractéristique un affichage dynamique, en couleur (vert, ambre, rouge), et permettant l'affichage d'un message texte complémentaire personnalisé dans la partie inférieure de l'écran. La dimension de ce modèle convient parfaitement aux exigences de rues collectrices ainsi que pour les artérielles. Le message avise l'automobiliste du respect de la vitesse affichée ou du dépassement de celle-ci.

Le message est programmable grâce à une bibliothèque fournie dans le logiciel de configuration et nous pouvons aussi créer notre propre message et rendre le message plus convivial envers les citoyens. L'afficheur enregistre des données statistiques telles que l'heure, le jour et la vitesse. Celles-ci peuvent être exploitées avec un logiciel inclus dans l'achat. Les données recueillies et enregistrées par les afficheurs peuvent être consultées en tout temps pour nous permettre un meilleur diagnostic lors de l'analyse de certains dossiers et aussi pour déterminer si d'autres mesures d'apaisement doivent être déployées.

JUSTIFICATION

La Division de l'ingénierie à la Direction du développement du territoire et études techniques procède à l'acquisition des afficheurs par contrat de gré à gré. Le modèle d'afficheurs disponible chez ce fournisseur répond parfaitement aux exigences souhaitées par l'arrondissement en terme de qualité et fiabilité. Ce modèle est plus adapté pour une installation sur le réseau artériel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition des afficheurs est financé 100% par l'arrondissement
Le détail sont présentés dans la certification de fonds des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il cherche à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: CA décembre 2022

- Acquisition et installation des afficheurs: décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CHEVARIE
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1224561007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 64 809 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 64 809 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2022-11-16 20:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 64 809 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, qui réalise une offre de services d'activités principalement pour la clientèle italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0143	Addenda - Octroi d'une contribution financière de 23 021 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission dans le cadre de la tenue de son camp de jour 2022. Approbation de l'addenda de la convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0336	Octroi d'une contribution financière de 40 518 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0178	Addenda - Octroi d'une contribution financière de 22 570 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission dans le cadre de la tenue de son camp de jour 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0406	Octroi d'une contribution financière de 39 724 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0413	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 61 072 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.
CA19 30 02 0009	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une

contribution financière de 59 874 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.
--

DESCRIPTION

L'arrondissement octroi une contribution financière dans le but de soutenir l'organisme pour financer ses activités de camp de jour pour les 4-12 ans ainsi que les activités gratuites offertes aux adolescents de 12 à 17 ans du quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme dessert en grande majorité la population italo-anglophone. Généralement, les adolescents sont accueillis 41 heures par semaine, pour une période d'opération annuelle de 36 semaines. Une programmation régulière de loisirs "par et pour les jeunes" est réalisée et celle-ci est propice à la découverte des activités physiques, scientifiques, culturelles et éducatives, communautaires et sociales. L'offre de services est principalement réalisée dans les locaux de l'organisme soit au Centre Salésien des jeunes. L'arrondissement prête aussi gratuitement des gymnases pour la tenue d'activités sportives. La programmation détaillée pour l'année 2023 a été remise à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de maintenir son offre de services d'activités gratuites pour les adolescents dans plusieurs installations du quartier et son offre de camp de jour estivaux. Le soutien financier de l'arrondissement permet à l'organisme d'offrir aux jeunes, principalement à la clientèle italo-anglophone de Rivière-des-Prairies, des activités de loisirs accessibles et adaptées aux réalités d'un contexte multiculturel. Le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco est un organisme important pour l'offre de services du milieu anglophone; cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention jeunesse et loisirs est de 64 809 \$ et représente 12% de ses revenus anticipés pour l'année 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "*Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*" et à la priorité #19 "*Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, l'organisme devra retirer son offre de services d'activités gratuites aux adolescents durant l'année scolaire et aux jeunes de 4-12 ans durant la période estivale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 20 663 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 20 663 \$ à Centre de promotion communautaire
Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme,
établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier
décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-17 11:23

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1224561008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 20 663 \$ à Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0337	Octroi d'une contribution financière de 20 258 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0405	Octroi d'une contribution financière de 19 861 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0414	Prolongation de la convention avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, adoptée par la résolution CA14 30 02 0018, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 19 472 \$ pour le programme Jeunesse.

DESCRIPTION

Les activités proposées par l'organisme desservent des jeunes âgés entre 12 et 17 ans, provenant principalement des HLM Marie-Victorin situés dans le secteur ouest du quartier de Rivière-des-Prairies. La contribution financière permet à l'organisme d'offrir gratuitement les activités aux adolescents. Pour réaliser sa programmation, l'organisme utilise hebdomadairement les gymnases d'écoles afin d'y organiser diverses activités sportives telles que le basket-ball, le hockey-cosom et le soccer. Les adolescents sont accueillis en moyenne 10 heures par semaine durant 30 semaines pendant la période scolaire et 21 heures par semaine durant 8 semaines pendant la période estivale. La programmation détaillée pour l'année 2023 a été remise à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'offre de service d'activités gratuites répond à un besoin réel auprès d'une clientèle adolescente qui vit principalement en situation de vulnérabilité. Cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité de l'offre de service d'activités gratuites pour les adolescents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission auprès de sa clientèle adolescente est de 20 663 \$; cela représente 26 % des revenus prévus de l'organisme pour dispenser son offre de service pour les adolescents (12-17 ans).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "*Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*" et à la priorité #19 "*Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Les activités dispensées permettent aux jeunes de se divertir et favorisent également l'entraide interculturelle et intergénérationnelle. L'organisme constate les bienfaits des activités proposées aux jeunes qui se traduisent par une meilleure confiance en soi et un plus grand engagement de ceux-ci dans leur milieu. Ces activités sont également un moyen pour l'intervenant jeunesse d'être mieux informé sur la réalité des jeunes, leurs désirs et leurs questionnements. Si la contribution n'est pas octroyée, l'offre d'activités pour les jeunes ne pourra être dispensée; ce qui pourrait avoir des incidences sur la délinquance jeunesse dans le quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris un cours relativement normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme distribue une publicité dans les différents logements des HLM Marie-Victorin à chaque début de session identifiant la collaboration de l'arrondissement. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6 519 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 6 519 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 12:50

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 6 519 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours et de l'entraînement d'haltérophilie pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0338	Octroi d'une contribution financière de 6391 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0403	Octroi d'une contribution financière de 6266 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0419	Prolongation de la convention avec Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0380, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 6 143 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0420	Prolongation de la convention avec Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0380, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 6 023 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

Le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles est un club sportif spécialisé en haltérophilie et est affilié à la Fédération d'haltérophilie du Québec. La contribution financière permet d'offrir des activités d'entraînement en haltérophilie. La clientèle desservie est principalement des jeunes et adultes de 10 à 50 ans de l'arrondissement et donne l'occasion à ces jeunes de participer à un réseau de compétition. C'est environ 198 heures d'activités par année,

soit de 6 heures par semaine, 33 semaines par année. La programmation pour la session hiver-printemps 2023 a été remise à l'arrondissement. La programmation pour l'automne 2023 sera remise avant l'octroi du 2^e versement prévu pour le 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

Par son offre de services spécifiques, le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles apporte une contribution unique pour la population des deux quartiers. Cette offre de service contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités par une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 6 519 \$ et représente des 78 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2023.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, cette offre de services ne pourrait être dispensée et mettrait en péril l'existence de l'organisme puisque le montant de l'octroi permet principalement de couvrir les frais de représentation des entraîneurs afin de s'assurer de la qualité des entraînements, de la sécurité d'utilisation des équipements et des jeunes participants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations, les résultats et listes d'inscription par session sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diana TRINH
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-16



Dossier # : 1224561010

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division des sports_des loisirs et du
développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer une contribution financière de 21 542 \$ à Club
Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2023.
Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 21 542 \$ à Club Gymnacentre afin de la soutenir dans sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-17 11:22

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 21 542 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club Gymnacentre. Il est le seul organisme à offrir des cours en gymnastique artistique pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0339	Octroi d'une contribution financière de 21 120 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0407	Octroi d'une contribution financière de 20 706 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0418	Prolongation de la convention avec Club Gymnacentre, adoptée par la résolution CA13 30 10 0381, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 20 300 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0419	Prolongation de la convention avec Club Gymnacentre, adoptée par la résolution CA13 30 10 0381, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 19 902 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

Le Club Gymnacentre est un club sportif spécialisé en gymnastique artistique et est affilié à la Fédération québécoise ainsi qu'à l'Association régionale montréalaise. Les cours offerts par l'organisme se divisent en deux catégories : le volet récréatif qui touche une clientèle mixte (dès l'âge de 18 mois, jeunes, adolescents et adultes) de différents niveaux d'habileté et le

volet compétitif, qui développe de jeunes athlètes féminines (4 ans et plus) vers les différents niveaux de compétition. L'organisme réalise ses activités dans la palestre du Centre communautaire Le Mainbourg. C'est environ 945 heures d'activités pour l'année 2023 qui seront offertes. La programmation pour la session hiver-printemps a été remise à l'arrondissement. La programmation pour l'automne 2023 sera remis avant l'octroi du 2^e versement prévu pour le 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

Le Club Gymnacentre est le seul organisme à proposer des activités de développement de gymnastique artistique (niveau récréatif et compétitif) dans l'arrondissement. Par son offre de services spécifiques, le Club Gymnacentre apporte une contribution unique pour toute la population de l'est de Montréal. Cette offre de services contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités à une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 21 542 \$ et représente 8 % des revenus anticipés de l'organisme pour l'année 2023.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien permet particulièrement l'amélioration de la condition physique des jeunes participants et, sans ce soutien financier, l'organisme ne pourrait pas offrir ses activités à un tarif accessible pour la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diana TRINH
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224561011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 14 919 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 14 919,00 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles afin de le soutenir dans sa mission pour l'année 2023;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement, pour un montant de 14 919,00 \$.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-17 11:22

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 14 919 \$ à Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours de patinage de vitesse et de l'entraînement pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0340	Octroi d'une contribution financière de 14 626 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet. .
CA20 30 12 0402	Octroi d'une contribution financière de 14 339 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation d'un projet de convention à cet effet. .
CA19 30 12 0416	Prolongation de la convention avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0379, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 14 058 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0417	Prolongation de la convention avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0379, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 13 782 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

L'organisme est un club sportif spécialisé en patinage de vitesse et est affilié à la Fédération québécoise de patinage de vitesse du Québec et à l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal. Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles rejoint une clientèle jeunesse et adulte; 95 % de sa clientèle sont des jeunes de 4 à 17 ans, dont la

majorité provient du quartier de Pointe-aux-Trembles.

Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles offre des cours de patinage de vitesse de différents niveaux : récréation, initiation, développement et compétition. Ces cours permettent aux membres du Club de participer à des compétitions telles que les Jeux de Montréal, les Jeux du Québec et les Championnats Canadiens. De plus, il est l'hôte d'une compétition régionale d'envergure à chaque année, ce qui confirme la capacité de prise en charge de cet organisme.

Pour l'année 2023, l'organisme souhaite offrir une programmation hebdomadaire de 20 heures sur glace et de 10 heures de hors glace sur une période de 30 semaines. De plus, pour la période estivale, il prévoit offrir 15 heures par semaine sur une période de 12 semaines. La programmation hiver-printemps 2023 a été remise à l'arrondissement. La programmation pour l'automne 2023 sera remise avant l'octroi du 2^e versement prévu pour le 30 juin.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités accessibles pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 14 919 \$ et représente 22% des revenus anticipés de l'organisme pour 2023.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permet à l'organisme de maintenir une tarification accessible pour les jeunes. La situation financière de l'organisme étant précaire, toute réduction du montant de la contribution financière proposée entraînerait inévitablement une diminution des services offerts à la population allant même jusqu'à l'annulation de certaines activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'informations sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention.

L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription annuelle sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diana TRINH
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 95 000 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 95 000.\$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-16 20:56

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1224561012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 95 000 \$ à Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1997, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme Équipe R.D.P. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en loisirs et en sports, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0144	Addenda - Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 31 603 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2022 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet .
CA21 30 12 0341	Octroi d'une contribution financière au montant maximum de 61 535 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0177	Addenda - Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet .
CA20 30 12 0421	Octroi d'une contribution financière de 60 328 \$ à Équipe RDP pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0460	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 89 521 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.
CA19 30 02 0008	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 87 765 \$ pour le programme

DESCRIPTION

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiées et accessibles afin de répondre aux besoins en activités de sports et de loisirs exprimés par la population du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation d'activités offerte par l'organisme s'adresse aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies. L'Arrondissement octroie une contribution financière pour soutenir l'organisme dans sa prestation d'une offre de services d'activités en sports et loisirs dans le quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme prévoit offrir 5000 heures d'activités réparti sur 46 semaines et un camp de jour durant la période estivale. La programmation d'activités pour la session hiver 2023 a été remise à l'arrondissement. La programmation détaillée pour le camp de jour estival et pour la session automne 2023 sera transmise à l'arrondissement avant le deuxième versement de la contribution financière prévue pour le 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir une programmation d'activités accessibles à la population du quartier de Rivière-des-Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines du sport et du loisir est de 95 000 \$ et représente 16 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités de camps de jour, jeunesse et de loisirs pour toute la population et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'Arrondissement est soulignée dans les

différentes publications de l'organisme. Équipe RDP conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet et sa page Facebook. De plus, la programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-09



Dossier # : 1224561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaire Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-23 20:43

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 61 772 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a établi une relation de partenariat avec l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en sports et loisirs, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Pointe-aux-Trembles, plus spécifiquement du district de la Pointe-aux-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0145	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 27 276 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour la réalisation de son camp de jour estival 2022. Approbation du projet de convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0342	Octroi d'une contribution financière de 33 285 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA21 30 06 0176	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 26 741\$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour la réalisation de son camp de jour estival 2021. Approbation du projet de convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0400	Octroi d'une contribution financière de 32 632 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0417	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 58 209 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Club sportif.

DESCRIPTION

L'organisme offre des activités qui s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Pointe-aux-Trembles. La programmation détaillée des activités pour la session hiver 2023 a été remise à l'arrondissement. La programmation détaillée pour le camp de jour estival et pour la session automne 2023 sera transmise à l'arrondissement avant le deuxième versement de la contribution financière prévue pour le 30 juin 2023.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir une programmation d'activités accessibles à la population du quartier de Pointe-aux-Trembles. À noter que l'organisme a obtenu un total de 2710 inscriptions à ses activités, durant l'année 2021 et ce malgré l'arrêt des activités durant la session d'hiver 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme est de 75 000 \$ pour le soutien à la mission ; cependant la disponibilité budgétaire de l'arrondissement est de 61 772 \$ pour cet organisme, cela représente la contribution financière de 2022 indexée de 2%. Cette contribution financière représente 5% des revenus de l'organisme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyennes et citoyen par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population (programmation régulière, club de vacances et programme Impact Jeunesse) et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'informations sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de

l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-09



Dossier # : 1224561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-16 20:51

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 82 657 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de services d'activités gratuites pour la clientèle adolescente pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0343	Octroi d'une contribution financière de 81 036 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0399	Octroi d'une contribution financière de 79 447 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0459	Prolongation de la convention avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, adoptée par la résolution CA13 30 10 0388, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 77 889 \$ pour le programme Jeunesse.

DESCRIPTION

La programmation de la Maison des jeunes de RDP permet de répondre à des besoins de la clientèle adolescente du quartier de Rivière-des-Prairies en offrant des activités à l'image des jeunes et qui sont choisies par et pour les jeunes. L'organisme répond spécifiquement aux besoins par son intervention en plus d'offrir un lieu de socialisation où les jeunes de 12 à 17 ans peuvent s'exprimer. Il offre à ceux-ci une programmation diversifiée adaptée à leurs besoins. Les jeunes de diverses communautés ont l'opportunité de participer à différents projets et activités de loisirs répondant à leurs aspirations.

Les adolescents sont accueillis 45 heures par semaine, 50 semaines par année. La Maison des jeunes est accessible à l'heure du dîner durant la période scolaire et après l'école ainsi que durant la période de vacances estivales. Les principales activités offertes sont le hockey cosom, la danse, le basketball, l'aide aux devoirs, les activités du Club de filles, les ateliers de cuisine, arrangement musical et jeux vidéos, ainsi que plusieurs projets initiés et réalisés par les jeunes dans le cadre d'une programmation variée. Les activités sont réalisées à la Maison des jeunes de RDP et dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation détaillée pour l'année 2023 sera transmise à l'arrondissement avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2023.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement permet d'assurer la gratuité à une programmation d'activités par et pour les jeunes offertes par la Maison des jeunes. Elle permet à la Maison des jeunes de réaliser sa mission en offrant des alternatives positives et des opportunités de s'impliquer aux jeunes du quartier de Rivière-des-Prairies. L'intervention jeunesse de la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies représente plus de 50 % de l'offre de service pour adolescents du quartier de RDP

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2023, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 82 657 \$ et représente 27 % des revenus de l'organisme pour l'année 2023.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. L'absence de la contribution financière obligerait l'organisme à suspendre la majeure partie de ses activités, ce qui aurait un impact négatif sur l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Le portrait de l'offre de services d'activités serait donc déséquilibré et la capacité à rejoindre les jeunes serait réduite de manière significative. Par conséquent, les autres actions et interventions déployées dans le cadre de l'intervention jeunesse seront sensiblement affectées. Sans contribution financière, la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies ne pourrait réaliser ses activités gratuitement et collaborer à l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets

d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 705 355 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 705 355 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023 ;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-16 20:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1224561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 705 355 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2023. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1984, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) occupe le centre communautaire Roussin pour réaliser sa mission et desservir les résidents et les organismes du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT bénéficie de l'occupation du centre communautaire Roussin pour la réalisation de ses activités en sports et loisirs ainsi que pour une offre de services en développement social. La convention de contribution financière de soutien à la mission en cours se termine le 31 décembre 2022. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0142	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 39 907 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2022. Approbation de la convention amendée à cet effet.
CA21 30 12 0335	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 645 169 \$ pour l'année 2022.
CA21 30 06 0175	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle de 39 164 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021. Approbation de la convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0398	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 599 842 \$ pour l'année 2021.
CA19 30 12 0456	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 640 654 \$ pour l'année 2020.

CA19 30 12 0463	Adoption du projet de règlement numéro RCA19-30094 portant sur l'occupation du domaine public par la Société Ressources-Loisirs de PAT du centre communautaire Roussin pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.
--------------------	---

DESCRIPTION

La Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est un organisme à but non lucratif autonome affilié à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs. Elle a comme mission d'offrir un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour les citoyens du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT réalise sa mission par une offre diversifiée d'activités aquatiques, sportives, culturelles et communautaires ainsi que par des services à la communauté. Ces activités s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, des adolescents, des familles, des adultes et des aînés. La programmation d'activités pour les sessions hiver-printemps 2023 a été remise par l'organisme. La programmation de l'automne 2023 sera remise au mois de juin 2023.

De par son occupation du centre communautaire Roussin, la SRLPAT réalise sa mission en effectuant la gestion complète du centre communautaire Roussin au niveau de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien sanitaire du bâtiment et de la gestion de l'occupation des locaux. La SRLPAT met également des locaux à la disposition des autres organismes du quartier pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens du milieu. L'horaire d'opération prévu par l'organisme pour l'année 2023 est de 344 jours répartis sur 50 semaines pour un total de 3 008 heures. De plus, depuis janvier 2022, la SRLPAT a pris la relève du Club aquatique de RDP et s'occupe de dispenser une offre de service d'activités aquatiques au Centre aquatique de Rivière-des-Prairies. Vous trouverez dans l'annexe 1 de la convention, une description sommaire des activités réalisées par l'organisme.

JUSTIFICATION

La SRLPAT a su créer au centre communautaire Roussin un milieu d'appartenance significatif au sein des résidentes, résidents et organismes du quartier Pointe-aux-Trembles. La contribution financière de soutien à la mission a pour objectif de soutenir l'organisme dans la réalisation de sa mission première. Celle-ci se réalise à travers la création d'un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour toutes et tous. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite accompagner l'organisme dans cette mission en lui accordant un soutien financier afin qu'il puisse offrir aux organismes, citoyennes et citoyens de l'arrondissement, l'accès à un milieu de vie stimulant au centre communautaire Roussin, ainsi qu'une programmation d'activités de sports, de loisirs et culturelles accessible, riche et diversifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière demandée à la Ville, au montant de 705 355 \$ représente 21% du budget d'opération de la SRLPAT pour le Centre Roussin. La SRLPAT a développé au cours des années, des moyens de financement et a créé des volets d'économie sociale tels que l'Est en spectacle, le Café Roussin et Aux délices de Roussin, service traiteur, dont le seul but est de réaliser sa mission. Les revenus de ces sources de financement sont estimés à 565 000 \$ pour 2023. Les prévisions budgétaires sont dans les pièces jointes du sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité"*

à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité au centre communautaire Roussin pour réaliser des activités (physiques, sportives, culturelles ou sociales) a un impact direct sur la santé globale et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyennes et citoyens par l'organisme et de donner accès au milieu de vie du centre communautaire Roussin et dans le cadre des activités aquatiques au centre aquatique de Rivière-des-Prairies. Sans cette contribution financière, l'organisme ne peut à lui seul réaliser sa mission de prendre charge la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation du centre communautaire Roussin ainsi que d'offrir des activités à coûts abordables. L'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs et d'un milieu de vie accueillant et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 2 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet, une page Facebook et un compte Instagram. L'organisme publie aussi sa programmation dans le journal de quartier. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS, responsable du dossier décisionnel, assure le suivi des obligations de la convention de contribution financière auprès de la SRLPAT. L'agente de développement rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 3 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agente de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-09



Dossier # : 1228880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les projets de conventions et les virements de crédits à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000\$ réparti aux six (6) organismes suivants, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$.
2. d'approuver les six (6) projets de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Organisme	Projet	Contribution financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	<u>Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse</u>	50 000 \$
Centre de promotion communautaire le Phare	Jeunes en action	10 000 \$

Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	<u>Prévention de la délinquance MDJ-RDP</u>	10 000 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	Brigade 4 saisons	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia et social de prévention et d'intervention pour notre communauté de jeunes	10 000 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier Rivière-des-Prairies	10 000 \$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-10 16:58

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse pour l'année 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Équipe RDP 10 000 \$. Approuver les projets de conventions et les virements de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'Arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels a été octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour la conception d'un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec le poste de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussions auprès des acteurs jeunesse, des jeunes et des citoyens afin d'assurer l'intégration des perceptions et témoignages de ces divers groupes. Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème a été réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire.

Pour le quartier de Rivière-des-Prairies, les pistes suivantes ont été identifiées :

- 1) Augmenter le soutien aux parents dans leurs habiletés parentales; pour contrer la détresse parentale et renforcer les capacités parentales;
- 2) Favoriser le développement psychosocial des jeunes ainsi que leurs perspectives d'avenir; pour diminuer le sentiment de fatalité et la détresse psychologique des jeunes;
- 3) Sensibiliser les jeunes à la violence sous toutes ses formes, leurs comportements de violence et leurs impacts; pour contrer la banalisation de la violence et développer un esprit critique;
- 4) Sensibiliser les intervenants (et commerçants) aux impacts du racisme et de toutes autres formes de discrimination.

Pour le quartier de Pointe-aux-Trembles, la problématique de la violence interpersonnelle sous toutes ses formes chez les jeunes a été ciblée. La concertation jeunesse s'est mobilisée autour des quatre (4) grandes causes de la violence interpersonnelle nommées lors du processus de résolution de problème. De cet exercice, les enjeux suivants ont été priorisés :

- 1- Banalisation de la violence : lacunes en matière de sensibilisation auprès des 15 ans et plus.
- 2- Manque d'habiletés sociales : manque de services pour les 17-21 ans. Peu d'activités visant l'affirmation de soi.
- 3- Influence des pairs : aucun intervenant permettant d'assurer un suivi et de mesurer l'impact des démarches entreprises.
- 4- Manque de soutien aux familles : lacunes en matière d'interventions continues et de soutien aux parents de jeunes de 12 à 20 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pointe-aux-Trembles

<p>CA21 30 12 0344 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022: Équipe RDP 10 000\$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000\$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000\$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000\$, et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000\$.</p>
<p>CA20 30 12 0408 Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 47 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le « projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse; travail de rue » dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse 2021.</p>
<p>CA19 30 12 0458 Octroi d'une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 23 100 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le « projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse », et d'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 26 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet « Point de mire ».</p>

Rivière-des-Prairies

<p>CA21 30 12 0344 Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022: Équipe RDP 10 000\$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000\$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000\$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000\$, et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000\$.</p>
<p>CA21 30 05 0140 D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme maximale de 20 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021:</p>

Organismes	Période du Projet	Montant
Carrefour jeunesse emploi de RDP	26 avril 2021 au 26 novembre 2021	10 000 \$
Don Bosco Youth Leadership Center	7 avril 2021 au 31 juillet 2021.	10 000 \$

CA21 30 02 0024

D'octroyer trois contributions financières totalisant la somme de 30 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrit en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021. D'approuver les trois projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.

	Organisme	Période du Projet	Montant
1	Équipe RDP	02-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$
2	Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	02-02-2021 au 30-12-2021	10 000 \$
3	Centre de promotion communautaire le Phare	03-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$

DESCRIPTION

Pointe-aux-Trembles

Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.: Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse

Date: 2 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance permet le maintien du travail de rue pour le territoire de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Le travailleur de rue intervient auprès des jeunes de 12 à 35 ans directement là où ils se trouvent, dans leurs milieux de vie formels et informels. Il offre un service d'écoute, d'accompagnement, de référence auprès des jeunes à risque, en misant sur la construction d'un lien de confiance. Présent, à temps plein sur le territoire depuis 2018, le travailleur de rue travaille en complémentarité avec les autres acteurs jeunesse du milieu leur permettant ainsi d'enrichir leur connaissance de la réalité des jeunes en situation de délinquance, tout en favorisant la mise en place d'une concertation avvertie et apprenante sur les réalités des jeunes. Cette approche concertée de travail favorise un meilleur arrimage des différentes interventions qui sont déployées sur le territoire. Par conséquent, la collaboration des acteurs impliqués permet de maintenir une veille sur la question de la délinquance dans le quartier et d'assurer un filet de sécurité autour des jeunes les plus vulnérables. Le projet met l'accent sur deux objectifs spécifiques soit la mobilisation des connaissances et la bonification des pratiques et la réduction des méfaits.

Rivière-des-Prairies

1. Équipe RDP: Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies

Date: 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Dans le contexte postpandémique où de nombreuses problématiques sociales ont été exacerbées ainsi que face aux événements de violences des dernières années, Équipe RDP propose de renforcer sa présence sur le terrain par une approche de proximité. Le projet vise la poursuite de la présence d'intervenants autour du pôle René-Masson et dans d'autres lieux sensibles du quartier. L'objectif du projet est d'assurer une présence dans les lieux de rassemblement des jeunes, d'offrir des alternatives à cette clientèle et de les orienter vers ressources appropriées.

2. Centre de promotion communautaire le Phare: Jeunes en action

Date: 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Le projet présenté vise à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes afin de tenir des rencontres de partage favorisant l'épanouissement des jeunes issus du HLM Marie-Victorin. Par la création de liens significatifs avec les intervenants, les jeunes pourront pratiquer diverses activités encadrées, visant l'affirmation de soi, l'engagement et l'écoute, dans une perspective de réduction de la délinquance jeunesse.

3. Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies: Prévention de la délinquance MDJ-RDP

Date: 16 janvier 2023 au 23 juin 2023

Intervenir sur les comportements à risque des jeunes en leur offrant des alternatives sociales, sportives et culturelles. Ces activités permettront notamment d'occuper positivement le temps libre des jeunes, en plus d'offrir des moments propices pour l'intervention personnalisée via les intervenants dédiés au projet.

4. Carrefour Jeunesse-Emploi de Rivière-des-Prairies: Brigade 4 saisons

Date: 1er mai 2023 au 1er décembre 2023

Le projet permet d'offrir aux jeunes de 15-25 ans la possibilité de s'engager socialement auprès de la communauté dans une coopérative de services. En plus de contribuer positivement à la collectivité, le projet permet aux jeunes de développer des habiletés en lien avec le marché de l'emploi, leur permettant de renforcer leur employabilité, et de les éloigner de la délinquance.

5. Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco: Programmation multimédia et social de prévention et d'intervention pour notre communauté de jeunes

Date: 6 décembre 2022 au 31 mai 2023

Le projet propose des activités artistiques et musicales pour les jeunes à risque afin de développer leurs habiletés sociales et favoriser les échanges.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées dans les six projets sont conformes avec les cibles identifiées par le cadre de référence du Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse.

La vérification de la conformité des rapports finaux de ces projets, remis au plus tard le 31 janvier 2023, sera requise avant de procéder à l'ensemble des versements. Les premiers versements seront remis à la suite de l'approbation des rapports finaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ sont requises pour financer les six (6) projets. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget du programme de soutien financier *Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse*.

Organisme	Projet	Montant recommandé
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc.	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	10 000 \$
Maison des jeunes de	Prévention de la délinquance MDJ-RDP	10 000 \$

Rivière-des-Prairies		
Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	Brigade 4 saisons	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia d'intervention et de prévention	10 000 \$
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies	10 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus spécifiquement à la priorité 19: offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires jeunesse actifs sur le terrain, afin que soient poursuivis des projets visant à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité de vie des jeunes à risque. Les six (6) projets proposés se déploient dans différents milieux de vie fréquentés par les jeunes. Ils agissent sur différentes facettes de la vie des jeunes à risque de sorte à offrir un éventail de services adaptés à leurs besoins (écoute, références, espace de discussion, employabilité, lien de confiance, etc.). Dans le contexte des violences vécues dans les dernières années sur le territoire, ces projets sont d'autant plus importants à poursuivre puisqu'ils permettent d'agir en prévention auprès des jeunes et de maintenir les liens avec ces derniers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes mettent en place les dispositions nécessaires pour favoriser le déroulement sécuritaire des activités prévues. Les services offerts se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'arrondissement joint en annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet de suivis (rapport d'étape et rapport final) de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans chacune des conventions. Les organismes s'engagent à respecter ces conditions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
conseiller(-ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1228559004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 856 \$, à l'organisme Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir pour les personnes ayant des limitations physiques ou neurologiques pour l'année 2022. Approuver le virement de crédits prévu à cet effet.

Il est recommandé :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 856 \$, à l'organisme l'Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir pour les personnes ayant des limitations physiques ou neurologiques étant en cours pour l'année 2022;

D'approuver le virement de crédits prévu à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 17:11

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228559004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 856 \$, à l'organisme Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir pour les personnes ayant des limitations physiques ou neurologiques pour l'année 2022. Approuver le virement de crédits prévu à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme l'Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA) présente à la population de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles un projet d'intervention en loisir par le biais d'activités, de services, de soutien psychosociale, afin de promouvoir l'intégration des personnes ayant des limitations physiques et/ou neurologiques et ainsi favoriser leur maintien actif dans la société.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 12 0410	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 921 \$, à l'organisme Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA), pour la réalisation du projet d'intervention en loisir "Tissons des liens", pour l'année 2019.
--------------------	---

À noter que pour les années 2020-2021, l'organisme n'a pas déposé de demande de soutien financier en raison de la situation pandémique et de l'arrêt des activités.

DESCRIPTION

L'Association d'entraide des personnes handicapées physiques de Montréal (ALPHA) a proposé une série de 6 nouvelles activités au courant de l'année 2022, soit de janvier à décembre. Au total, 64 plages horaires sont offertes à une clientèle présentant une déficience motrice. Des ateliers de danse, karaté et yoga adaptés, ainsi que des ateliers de tricot, de scrapbooking et des jeux libres sont proposés aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Les participantes et participants sont invités à s'inscrire aux diverses activités en se présentant dans les locaux de l'organisme, situés au Centre communautaire Le Mainbourg

JUSTIFICATION

Ce soutien financier contribue à la consolidation d'une offre de services d'activités diversifiées et adaptées au besoin d'une clientèle plus spécifique demandant une expertise approfondie. De plus, ce type de projet répond directement aux orientations de la Politique municipale d'accessibilité universelle, la Politique et le plan d'action en Saines Habitudes de Vie et la Planification stratégique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles 2021-2031.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien octroyé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles demandé par l'organisme est de 2 856 \$. Cette somme représente 47% des dépenses du projet d'intervention en loisir. Ce montant servira à payer les honoraires des professionnels qui réaliseront les activités, certaines sorties spéciales, de même que l'achat de matériel spécifique et adapté. Les prévisions budgétaires sont jointes dans le formulaire de Demande de soutien financier 2022, dûment complété par l'organisme et annexé dans les pièces jointes du présent dossier décisionnel.

La contribution financière est disponible au budget de fonctionnement et est assuré entièrement par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en fonction des engagements en inclusion, de l'équité et accessibilité universelle. Le projet répond notamment à la priorité 8 qui vise à *lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous*, à la priorité 18 pour *assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire* et enfin à la priorité 19 visant à *offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier demandé permet d'offrir des activités diverses et adaptées aux besoins d'une clientèle spécifique, grâce à la contribution de ressources expertes et qualifiées. Ce projet propose ainsi une valeur ajoutée à l'offre de service actuelle en sports, loisirs et développement social et permet une participation de l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toutes les mesures seront prises pour assurer la santé et la sécurité des participantes et participants, selon les règles applicables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est responsable des opérations de communication concernant son projet et ses activités. Il bénéficiera d'un soutien de l'arrondissement, tel que décrit dans le cadre de référence de soutien aux organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet étant en cours pour l'année 2022, soit du 7 janvier au 21 décembre 2022. Un rapport d'activités et un bilan financier sera transmis par l'organisme à la fin de son année financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1222468009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-16 21:28

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222468009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'octobre 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2022.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'octobre 2022 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'octobre 2022.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe

**Dossier # : 1227960015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RCA07-E030, RCA08-E041, RCA08-E046, RCA09-E057, RCA12-E092, RCA13-E107, RCA14-E127, RCA14- E129, RCA15-E138, RCA15-E142, RCA15-E143, RCA16-E147, RCA16-E152, RCA17-E155, RCA17-E156 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

ATTENDU QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe A, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est, par conséquent, recommandé:

QUE soient modifiés chacun des règlements énumérés à l'annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne "Ville Emprunt (b)" de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces

règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A;

ET QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:04

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227960015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les règlements d'emprunt suivants : RCA07-E030, RCA08-E041, RCA08-E046, RCA09-E057, RCA12-E092, RCA13-E107, RCA14-E127, RCA14-E129, RCA15-E138, RCA15-E142, RCA15-E143, RCA16-E147, RCA16-E152, RCA17-E155, RCA17-E156 tel que détaillé à l'annexe A jointe au présent sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que la réfection routière, la construction d'infrastructures dans les nouveaux développements résidentiels, le remplacement de véhicules, la réfection d'égouts et d'aqueduc, les travaux de réaménagement des parcs, les rénovations des bâtiments administratifs, culturels et de loisirs. Certains de ces règlements, qui ont été utilisés en partie ou en totalité et pour lequel il reste des soldes résiduels, doivent être fermés, car ces projets sont terminés.

Le présent dossier est nécessaire afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (**MAMH**) que les règlements d'emprunt suivants ne sont plus requis.

Cette fermeture des règlements d'emprunt permettra d'annuler les soldes résiduels à ces règlements d'emprunt et de mettre à jour le registre des soldes de règlements d'emprunt à financer relatifs à notre arrondissement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (**MAMH**).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA07-E030 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 5 271 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs (**CA07 30 01 0018**)

RCA08-E041 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'immobilisations dans les secteurs du «noyau villageois de Pointe-aux-Trembles» (**CA08 30 08 0310**)

RCA08-E046 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 978 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs (CA08 30 12 0569)

RCA09-E057 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'immobilisations dans les secteur du «noyau villageois de Pointe-aux-Trembles» (CA09 30 07 0241)

RCA12-E092 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 550 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement de parcs et d'aires de jeu, de berges et de la plage de l'Est (CA12 3012 0445)

RCA13-E107 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de protection des bâtiments (CA13 3012 0494)

RCA14-E127 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 165 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine (CA14 3012 0460)

RCA14-E129 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 150 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens (CA14 3012 0467)

RCA15-E138 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires (CA15 3012 0405)

RCA15-E142 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation (CA15 3012 0409)

RCA15-E143 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 150 000 \$ pour le Programme de protection des cours de service (CA15 3012 0410)

RCA16-E147 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique (CA16 3011 0361)

RCA16-E152 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation (CA16 3011 0366)

RCA17-E155 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements (CA17 3012 0441)

RCA17-E156 : Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 25 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique (CA17 3012 0442)

DESCRIPTION

L'annexe en pièces jointe indique, par règlement d'emprunt, le montant autorisé de l'emprunt, le montant de la dépense réelle et le montant réellement emprunté ainsi que le solde non contracté du montant de chaque emprunt qui ne peut être utilisé à d'autres fins et qui ne devrait plus apparaître dans le registre du Ministère.

Fermeture des règlements d'emprunt suivant : RCA07-E030, RCA08-E041, RCA08-E046, RCA09-E057, RCA12-E092, RCA13-E107, RCA14-E127, RCA14-E129, RCA15-E138, RCA15-E142, RCA15-E143, RCA16-E147, RCA16-E152, RCA17-E155, RCA17-E156 , tel que détaillé sur la pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est requis afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (**MAMH**) de procéder à la mise à jour de leur registre.

En vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables. Le greffier doit transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation copie de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le présent dossier est également conforme à la procédure établie par le Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation intitulée " Annuler un solde résiduaire ".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fermeture des règlements d'emprunt mentionnée dans ce dossier décisionnel n'aura aucun impact sur les budgets de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution et de l'annexe des Règlements à fermer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la division du greffe de notre arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le dossier est également conforme aux règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DAGENAIS, Service des finances
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Marie DAGENAIS, 25 novembre 2022
Martine HÉBERT, 24 novembre 2022
Julie BOISVERT, 24 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine HÉBERT
Conseillère ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-11-25

**Dossier # : 1223997008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti et une commandite de 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 200 \$ au Club de Bridge des Aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités, à savoir :

- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour le dépannage alimentaire dans Pointe-aux-Trembles.
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île, entre 67e et 100e avenue.
- 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, pour la campagne de financement de la Guignolée 2022.
- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour leur campagne de financement.
- 200 \$ au Club de Bridge des Aînés du Centre de Loisirs et Ressources Roussin, pour l'organisation d'événement annuel 2022-2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-24 20:42

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1223997008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti et une commandite de 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, 200 \$ au Club de Bridge des Aînés de Roussin, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Saint-Enfant-Jésus, pour le dépannage alimentaire dans Pointe-aux-Trembles.
- 750 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Sainte-Maria-Goretti, pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île, entre 67e et 100e avenue.
- 3 075 \$ à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, pour la campagne de financement de la Guignolée 2022.
- 3 075 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare, pour leur campagne de financement.
- 200 \$ au Club de Bridge des Aînés du Centre de Loisirs et Ressources Roussin, pour l'organisation d'événement annuel 2022-2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 7850 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

Les DA #751670, 751673, 751697, 751701 et 751720 réservent les crédits à cette fin.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-23

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

Benoît PELLAND
Directeur



Dossier # : 1224281044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé,
D'offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:25

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement s'engage à remettre au SIRR les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0352 - 1214281036 - OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - TRAVAUX - PROGRAMME DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES - RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS 2022 - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

La liste des tronçons pour lesquels une réfection des trottoirs en 2023 sera envisagée, sera transmise à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves via sa plateforme en ligne La liste comprendra la longueur et la superficie par tronçon ainsi qu'un estimé global des travaux et des services professionnels associés.

Le début des travaux est prévu en juin 2023 et la fin des travaux en octobre 2023.

JUSTIFICATION

La désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées, sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de ces réfections mineures de trottoirs seront assumés par le SIRR à travers le programme de maintien des infrastructures. Un montant de 510.000,00\$ a été alloué à notre arrondissement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le SIRR n'autorise pas la délégation de pouvoir en vertu de l'article 85, la réalisation des travaux serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

Décembre 2022 : Demande d'art 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville.

Avril- mai 2023 : Octroi du contrat.

Juin 2023 : Début des travaux.

Octobre 2023 : Fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Nam NGUYEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Nam NGUYEN, 15 novembre 2022
Benoit CHAMPAGNE, 14 novembre 2022
Patrick RICCI, 11 novembre 2022
Mario DUGUAY, 10 novembre 2022
Joseph ARAJ, 10 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-10

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1224281048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme du SIRR concernant le programme de maintien des infrastructures, pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ère avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé,
D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme du SIRR de maintien des infrastructures pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ère avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:26

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme du SIRR concernant le programme de maintien des infrastructures, pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal de prendre en charge le programme du SIRR , en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme du SIRR, de maintien des infrastructures pour des travaux de rapièçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement s'engage à remettre au SIRR les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le tronçon de la rue Notre-Dame Est compris entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean Baptiste, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) est planifié pour être reconstruit par le SIRR en 2024. L'état de dégradation avancé de ce tronçon fait qu'une intervention palliative rapide y soit apportée pour améliorer moindrement l'état de ce tronçon.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2023.

JUSTIFICATION

L'état de dégradation avancé de ce tronçon rend nécessaire à très court terme, cette intervention pour assurer la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de rapiéçage mécanique seront assumés par le SIRR à travers le programme de maintien des infrastructures. Un montant a été alloué à notre arrondissement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le SIRR n'autorise pas la délégation de pouvoir en vertu de l'article 85, la réalisation des travaux serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

Décembre 2022 : Demande d'art 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville.

Avril 2023 : Octroi du contrat.

Mai 2023 : Début des travaux.

Juin 2023 : Fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier
Stanley LEUNG, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mario DUGUAY, 24 novembre 2022
Stanley LEUNG, 21 novembre 2022
Joseph ARAJ, 18 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-17

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1223163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et Loisir et sport Lanaudière, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement plein air-phase et désigner madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite entente.

Il est recommandé,

D'autoriser l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière;

D'autoriser madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer l'Entente.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 16:46

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1223163001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et Loisir et sport Lanaudière, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement plein air-phase et désigner madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite entente.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de financement a été déposée pour la Stratégie régionale de plein air 2020-2032 de Lanaudière, à laquelle contribue activement l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a été transmise au gouvernement du Québec (Ministère du Tourisme) dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) ainsi qu'au gouvernement fédéral - Développement économique Canada (DEC). Le projet soumis a été accueilli avec enthousiasme par les gouvernements. Les réponses positives obtenues sont à la hauteur des attentes, 100 % du budget demandé a été octroyé. Ainsi, un montant net de 309 947 \$ est attribué à l'arrondissement, correspondant à 80% des coûts estimés du projet, et s'ajoute à la part locale de 20%.

L'objet de l'addenda est d'autoriser l'Entente entre Loisir et Sport Lanaudière, fiduciaire et coordonnateur du projet, et la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et que celle-ci soit signée par madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à titre de représentante de la Ville.

L'Entente contient entre autres le coût estimé et la durée du projet financé, les engagements respectifs des parties et autres modalités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022
Ghyslain WILSON, 16 novembre 2022
Martine HÉBERT, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene ROBERT
Cheffe de section - Loisirs et communauté

IDENTIFICATION

Dossier # :1223163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à s'engager à contribuer au montage financier, correspondant à la somme maximale de 83 257,52 \$, dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent ainsi qu'au respect des autres clauses relatives à l'utilisation des fonds et des équipements acquis, conformément aux exigences du Ministère du Tourisme. Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, le projet de corridor plein air entre la pointe est de Montréal et l'archipel de Berthier, a pris naissance lors d'un Forum Lanaudois, constituant une occasion privilégiée pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de travailler avec les municipalités Lanaudoises. Ainsi l'arrondissement a pris l'initiative de proposer à Sport et Loisir de Lanaudière un dépôt de projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale. Le projet déposé et accepté en février 2020 implique la réalisation d'une étude d'opportunité sur le développement d'un potentiel corridor de plein air étant formé par l'ensemble de l'archipel à la pointe de l'île de Montréal avec ses prolongements vers l'ouest dans les rivières des Mille-îles et des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. L'étude concluante réalisée par Canot Kayak Québec permet aux partenaires de planifier la mise en oeuvre du projet ambitieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 3011 0370- 5 novembre 2019- Autoriser la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à participer aux travaux du projet d'étude d'opportunité de corridor plein air déposé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

DESCRIPTION

Quatre promoteurs sont associés à cette première phase de mise en oeuvre du Plan de développement lanaudois en plein air – Corridor plein air du Saint-Laurent, secteur ouest. Il s'agit du Groupe plein air Terrebonne (GPAT), Récréotourisme Repentigny, Conservation de

la Nature Canada (CNC) et l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles ce projet permettra à l'arrondissement de réaliser une offre d'activités nautiques inestimable, conjointement avec les municipalités, les MRC et les promoteurs impliqués, afin de donner un accès à l'eau aux citoyens et mettre en valeur cette richesse collective que sont le Fleuve St-Laurent et la Rivière-des-Prairies qui borde notre territoire et en fait une destination unique à Montréal. La variété des expériences pouvant être offertes est impressionnante : expérience nautique en kayak, tournée des îles, découverte de la végétation et de la faune des îles et des rives, ruisseaux, vues étonnantes, courts séjours de pique-nique et de détente. Le site principal est certes la Plage de l'Est puis le parc des Cageux comme site satellite pour une desserte sur la rivière-des-Prairies.

Parmi les étapes de planification du projet de corridor de plein air, l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en oeuvre a fait l'objet d'un inventaire des équipements et aménagements requis pour l'arrondissement RDP-PAT et une estimation financière a été réalisé, laquelle a fait l'objet d'un dépôt auprès du Gouvernement du Québec, Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique ainsi que du Gouvernement du Canada, Programme Développement économique Canada.

Advenant une réponse positive à la demande subvention que Loisir et Sport Lanaudière pilote au nom de l'arrondissement RDP-PAT et des autres promoteurs associés , nous nous engageons à :

- Commencer la réalisation de notre projet dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale d'accorder la subvention ;
- Compléter la réalisation de notre projet dans les délais qui seront spécifiés à l'entente ;
- Opérer et entretenir les infrastructures et autres équipements créés ou achetés dans le cadre de notre projet pendant les 5 prochaines années (à compter de la décision gouvernementale);
- Investir une somme correspondant à 20 % du coût de notre projet;
- Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour déposer la demande financière au PARIT et coordonner la Stratégie régionale de financement du plein air de Lanaudière;
- Confirmer que nous sommes propriétaires des lieux ou seront créées les infrastructures ;
- S'assurer que l'organisme retenu pour la prestation de service sera engagé dans le programme de certification qualité et sécurité d'Aventure écotourisme Québec;

JUSTIFICATION

Les bénéfices quant à l'engagement de l'arrondissement à ce projet sont nombreux tant pour l'opportunité de financement représentant 80% du montant évalué que par sa richesse partenariale permettant une viabilité économique, organisationnelle et technique du projet de coopération entre les municipalités.

L'acquisition d'équipements par l'arrondissement permettra de rendre disponible un inventaire de matériel de plein air au profit des citoyens. La gestion en sera confiée à un organisme ayant l'expertise pour assurer ce développement et l'offre de service. En étant propriétaire des équipements, l'arrondissement s'assure de préserver ces biens acquis advenant un changement de porteur compte tenu qu'aucun organisme spécialisé détient son bureau d'affaires sur notre territoire.

Toutefois, pour opérer et entretenir les équipements tant pour la sécurité et la qualité de ces ceux-ci, l'arrondissement devra prévoir un budget de remplacement à la fin de vie de ces derniers.

Afin de répondre aux diverses exigences du ministère, dont le début du projet trois mois suivant la décision gouvernementale, les ressources nécessaires devront se mobiliser

rapidement pour la mise en oeuvre du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une demande de financement pour la Stratégie régionale de plein air 2020-2032 de Lanaudière, regroupant 2 corridors, 17 promoteurs et 6 MRC, a été présentée au Gouvernement du Québec dans le contexte d'émergence successive de nouveaux programmes tant provinciaux que fédéraux pour réaliser la première phase de mise en œuvre du Plan de développement en plein air.

Les démarches auprès du gouvernement du Québec (Ministère du Tourisme) dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) peut soutenir des projets dont le budget est au maximum de 10 M\$. De cette somme, 50 ou 60% pourrait provenir du PARIT et 20 ou 30% de financement fédéral- Développement économique Canada (DEC)- volet tourisme et 20% doit venir de sources locales.

Le dépôt du projet complet présenté totalise 9,9 M\$ dont 36% représente le corridor du Saint-Laurent d'une valeur équivalente à 3,5 M\$. De ce montant, l'estimation financière des équipements et aménagements pour l'arrondissement RDP-PAT est de 416 287 \$ incluant les frais de contingences, frais collectifs et taxes nettes de ristourne. Parmi les équipements et aménagements requis notons: les équipements de plein air (canots, kayaks, rabaskas, pagaies, vélos, supports à vélo, bornes de réparation, etc.), les équipements de sécurité et de signalisation, structure d'accueil, panneaux d'information, etc.. Les contributions espérées sont de 249 779\$ de la part du PARIT et de 83 257,52 \$ de la part de DEC. Ainsi la part locale devant être financée par l'arrondissement est d'un montant de 83 257,52 \$, correspondant à 20% de la valeur estimée du projet.

Pour le PARIT, les projets doivent être terminés le 31 mars 2024 comme il s'agit d'un programme de relance, l'échéance de DEC reste à être déterminé.

MONTRÉAL 2030

L'accès aux espaces bleus et verts ainsi qu'aux équipements de loisirs assurera une meilleure qualité de vie à la population tout en visant une pérennité des bienfaits visés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de favoriser la coopération intermunicipale et interrégionale, ce projet contribue à la mise en commun des intentions de développement tout en contribuant à l'élaboration d'un plan plus vaste de mise en valeur d'un corridor reliant dans un tout intégré les portions est et ouest. Non seulement, cela pourrait à terme donner lieu à la création d'un circuit nautique interconnecté pouvant devenir un attrait touristique majeur, mais également simplifier et bonifier l'expérience des utilisateurs de tous les territoires.

Des retombées importantes sur la gestion municipale sont envisagées quant à l'envergure des éléments sujets à une coopération intermunicipale menant à une occupation du territoire de façon intégrée ayant une valeur ajoutée à l'égard de l'expérience citoyenne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le plein air a connu une effervescence importante en contexte COVID et les programmes de financement sollicités s'inscrivent en cohérence avec cet intérêt et vise à soutenir la relance et reprise attendues en faveur du secteur économique et touristique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires conviendront des stratégies de communication appropriées à chacune des étapes du projet et ce en respectant les protocoles de visibilité des partenaires financiers

associés au projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2022: suivi attendu du ministère du Tourisme
mai 2022 à mars: 2024: préparatifs de mise en oeuvre du projet (achat d'équipements, aménagements et déploiement progressif de l'offre de service
avril 2024: Déploiement complet de l'offre de service

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 23 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylene ROBERT
Cheffe de section - Loisirs et communauté

ENDOSSÉ PAR

François LE BRUN
Chef de division - culture bibliothèques
patrimoine et expertise

Le : 2022-03-21



Dossier # : 1227960016

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 84 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 84 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-23 20:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1227960016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 84 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 juillet 2022, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été autorisé à déposer une demande de subvention pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

Le 18 août 2022, l'Arrondissement et le Ministère ont signé l'entente de subvention concernant le soutien à la création et à la consolidation d'espace jeunesse dans le cadre du comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 07 0197 en date du 5 juillet 2022 – Approuver la présentation de la demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".
 Autoriser Mme Valérie Laforest, directrice Culture, Sports, Loisirs et Développement Social, à conclure une entente avec le ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. (1226616004)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 2022 des revenus et des dépenses de 84 000 \$, soit l'équivalent de la subvention reçue du ministère de la Sécurité publique.

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation des projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la base budgétaire 2022 des revenus et dépenses de 84 000 \$, en source 0014000, est détaillée dans l'intervention de la Direction des services administratifs. Ce budget sera réparti et utilisé sur une période d'un an selon l'annexe B de l'entente en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des rapports à la séance du :

- Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022
- Comité exécutif du 21 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

(Ghyslain WILSON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale
(Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
Chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-11-18



Dossier # : 1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé :
"Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:40

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du Règlement sur les nuisances RCA22-30105, de nouvelles règles de déneigement y ont été introduites. Dans une volonté de cohérence entre les règlements, il est nécessaire d'apporter certaines modifications au Règlement sur le déneigement RCA10-30037.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 07 0217 - 5 juillet 2022 - Adoption du règlement numéro RCA22-30105 intitulé : « Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

CA10 30 12 0456 - 7 décembre 2010 - Adoption du règlement numéro RCA10-30037 intitulé « Règlement sur le déneigement ;

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Le règlement présenté en est un qui abroge certains articles qui sont devenus sans effet et certains autres articles sont modifiés dans le but de s'arrimer avec le règlement sur les nuisances (RCA22-30105).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement: 6 décembre 2022.
Adoption du règlement: décembre 2022 - février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic BLAIS
chef(fe) de section - travaux d'enneigement
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé :
"Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:40

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du Règlement sur les nuisances RCA22-30105, de nouvelles règles de déneigement y ont été introduites. Dans une volonté de cohérence entre les règlements, il est nécessaire d'apporter certaines modifications au Règlement sur le déneigement RCA10-30037.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 07 0217 - 5 juillet 2022 - Adoption du règlement numéro RCA22-30105 intitulé : « Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

CA10 30 12 0456 - 7 décembre 2010 - Adoption du règlement numéro RCA10-30037 intitulé « Règlement sur le déneigement ;

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Le règlement présenté en est un qui abroge certains articles qui sont devenus sans effet et certains autres articles sont modifiés dans le but de s'arrimer avec le règlement sur les nuisances (RCA22-30105).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement: 6 décembre 2022.
Adoption du règlement: décembre 2022 - février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic BLAIS
chef(fe) de section - travaux d'enneigement
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour Espace Rivière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - 11 octobre 2022 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

CA21 3012 0392 - 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt RCA21-186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles.

CA17 30 08 0256 - 8 août 2017 : Autoriser l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la poursuite du projet Espace Rivière et sa participation dans le cadre du budget

d'immobilisation et du budget de fonctionnement selon le montage financier déterminé par le Comité exécutif conformément au plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de la Ville de Montréal.

CA12 30100329 - 2 octobre 2012 : Donner un accord de principe pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et le plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement conformément au document d'avant-projet rédigé à cette fin et mandater le directeur d'arrondissement et la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches requises en fonction du calendrier de réalisation proposé.

CA11 30030058 - 1er mars 2011 : Débuter les démarches dans le but de construire une maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site adjacent à la bibliothèque Rivière-des-Prairies ainsi que pour la réalisation du plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement dans le cadre du programme RAC des bibliothèques publiques de Montréal et de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour assurer les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, pour la réalisation de du projet Espace Rivière.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire d'Espace Rivière par le Conseil municipal. Ce contrat permettra à la Ville de disposer des services nécessaires pour compléter la conception du projet, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$	
MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Le règlement d'emprunt permettra la réalisation d'Espace Rivière qui s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribue à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, soit l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire. Le mandat octroyé à ce lauréat comprend les services nécessaires pour compléter la conception, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 23 novembre 2022
Joseph ARAJ, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques, sport, loisir et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2022-11-18



Dossier # : 1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour Espace Rivière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - 11 octobre 2022 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

CA21 3012 0392 - 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt RCA21-186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles.

CA17 30 08 0256 - 8 août 2017 : Autoriser l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la poursuite du projet Espace Rivière et sa participation dans le cadre du budget

d'immobilisation et du budget de fonctionnement selon le montage financier déterminé par le Comité exécutif conformément au plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de la Ville de Montréal.

CA12 30100329 - 2 octobre 2012 : Donner un accord de principe pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et le plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement conformément au document d'avant-projet rédigé à cette fin et mandater le directeur d'arrondissement et la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches requises en fonction du calendrier de réalisation proposé.

CA11 30030058 - 1er mars 2011 : Débuter les démarches dans le but de construire une maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site adjacent à la bibliothèque Rivière-des-Prairies ainsi que pour la réalisation du plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement dans le cadre du programme RAC des bibliothèques publiques de Montréal et de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour assurer les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, pour la réalisation de du projet Espace Rivière.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire d'Espace Rivière par le Conseil municipal. Ce contrat permettra à la Ville de disposer des services nécessaires pour compléter la conception du projet, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$	
MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Le règlement d'emprunt permettra la réalisation d'Espace Rivière qui s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribue à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, soit l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire. Le mandat octroyé à ce lauréat comprend les services nécessaires pour compléter la conception, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 23 novembre 2022
Joseph ARAJ, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques, sport, loisir et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2022-11-18



Dossier # : 1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032 pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E189 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:15

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement. , dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain. Il est prévu d'acquérir du mobilier pour la disposition des déchets ou pour les aires de repos dans les parcs, etc.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Ce règlement vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subventions.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature administrative, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032 pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E189 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:15

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement. , dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain. Il est prévu d'acquérir du mobilier pour la disposition des déchets ou pour les aires de repos dans les parcs, etc.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Ce règlement vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subventions.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	
<hr/>	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature administrative, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E190 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:23

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$ Programme de protection des bâtiments	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E190 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:23

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$ Programme de protection des bâtiments	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:29

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 10 0310 Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2023 à 2032 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 305 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle et l'acquisition d'équipements informatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Aspects financiers**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets 2023 2024 2025 23680273001 - Programme de gestion de la désuétude informatique et électronique: 25 000 \$ 25 000 \$ 25 000 \$	
23680730002 - Installation Wi-Fi- diverses installations: 100 000 \$ 100 000 \$ 30 000 \$	
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 125 000 \$ 125 000 \$ 55 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Processus d'achat;
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 novembre 2022
Martine HÉBERT, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:29

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 10 0310 Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2023 à 2032 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 305 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle et l'acquisition d'équipements informatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Aspects financiers**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets 2023 2024 2025 23680273001 - Programme de gestion de la désuétude 25 000 \$ 25 000 \$ 25 000 \$ informatique et électronique:	
23680730002 - Installation Wi-Fi- diverses installations: 100 000 \$ 100 000 \$ 30 000 \$	
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 125 000 \$ 125 000 \$ 55 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Processus d'achat;
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 novembre 2022
Martine HÉBERT, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 09:57

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 715 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA22 3010 0310 - Présentation - Programme décennal d'immobilisation (PDI) - 2023-2032 - Approbation - Liste des projets - Séance extraordinaire - Conseil d'arrondissement - 11 octobre 2022 - Transmission - Comité Exécutif de la Ville

Résolution : CA21 3012 0393 - Adopté le 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs".

Résolution : CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; D'approuver la liste des projets le constituant; De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	5 095 000 \$	5 145 000 \$	4 475 000 \$
MOINS :			
Dépôts de promoteurs			
Contribution du budget de fonctionnement			
Ou affectation de surplus			

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 5 095 000 \$ 5 145 000 \$ 4 475 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

Martine HÉBERT, 14 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-14



Dossier # : 1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 09:57

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 715 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA22 3010 0310 - Présentation - Programme décennal d'immobilisation (PDI) - 2023-2032 - Approbation - Liste des projets - Séance extraordinaire - Conseil d'arrondissement - 11 octobre 2022 - Transmission - Comité Exécutif de la Ville

Résolution : CA21 3012 0393 - Adopté le 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs".

Résolution : CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; D'approuver la liste des projets le constituant; De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	5 095 000 \$	5 145 000 \$	4 475 000 \$
MOINS :			
Dépôts de promoteurs			
Contribution du budget de fonctionnement			
Ou affectation de surplus			

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 5 095 000 \$ 5 145 000 \$ 4 475 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

Martine HÉBERT, 14 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-14



Dossier # : 1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Il est recommandé,
De donner suite à la procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 12:43

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 11 300 000 \$ afin de financer des travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2025 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	4 300 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$
MOINS :			

Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 4 300 000 \$ 3 500 000 \$ 3 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022
Julie BOISVERT, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et
études techniques

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Il est recommandé,
De donner suite à la procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 12:43

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 11 300 000 \$ afin de financer des travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2025 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	4 300 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$
MOINS :			

Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 4 300 000 \$ 3 500 000 \$ 3 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022
Julie BOISVERT, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et
études techniques

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E194 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 16:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000\$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les travaux incluront sans s'y limiter le réaménagement de sentiers existants, installation de mobilier, plantation. Pour Fort PAT, aménagements de sentier également de façon à connecter de façon conviviale et fonctionnelle les deux sites, installation de mobilier, révision possible de l'éclairage, plantations et possible implantation d'un bloc sanitaire. Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	200 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	
----------------------	------------	------------	------------	--

MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 200 000 \$ 500 000 \$ 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E194 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 16:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000\$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les travaux incluront sans s'y limiter le réaménagement de sentiers existants, installation de mobilier, plantation. Pour Fort PAT, aménagements de sentier également de façon à connecter de façon conviviale et fonctionnelle les deux sites, installation de mobilier, révision possible de l'éclairage, plantations et possible implantation d'un bloc sanitaire. Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	200 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	
----------------------	------------	------------	------------	--

MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 200 000 \$ 500 000 \$ 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1226425007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement modifiant le Règlement sur les plans d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.6 applicable au secteur industriel délimité par les boulevards Saint-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain, district de Pointe-aux-Trembles.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Valérie G GAGNON
Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226425007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement modifiant le Règlement sur les plans d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.6 applicable au secteur industriel délimité par les boulevards Saint-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain, district de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le :



Dossier # : 1224860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : " Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 "

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : "
Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 "

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:02

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : " Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111"

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, l'arrondissement a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que les programmes de réfection routière, l'aménagement de parcs, le réaménagement des rues, le remplacement des véhicules et la réfection des centres de loisirs et communautaires.

Certains de ces règlements n'ont toujours pas été utilisés, plus spécifiquement les règlements RCA13-E110 et RCA13-E111.

Il est donc nécessaire, afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés ne sont plus requis et qu'ils doivent être abrogés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 30 12 0497 - Adoption du règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies».

CA13 30 12 0498 - Adoption du règlement d'emprunt RCA13-E111 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles».

DESCRIPTION

La loi stipule qu'un règlement qui abroge un autre règlement doit être adopté de la même manière que le règlement original qu'il abroge, il y a donc lieu d'adopter le règlement suivant :

Le règlement RCA22-E195 vise l'abrogation des règlements suivants :

- a. Règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé «Règlement autorisant un emprunt

de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies». b. Règlement d'emprunt RCA13-E111 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles».

JUSTIFICATION

Dans le cas où le solde résiduaire provient de la non-réalisation en tout ou en partie de l'objet d'un règlement, la loi mentionne que, pour annuler le solde, nous devons abroger le règlement original par un autre règlement. Ce nouveau règlement doit être approuvé de la même manière que le règlement original, c'est-à-dire par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, s'il y a lieu, par les personnes habiles à voter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y a aucune incidence sur les budgets de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion et adoption d'un projet de règlement
- Adoption
- Tenue d'un registre
- Dépôt du certificat des résultats du registre
- Envoi du MAMH pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

Marie DAGENAIS, 25 novembre 2022
Martine HÉBERT, 25 novembre 2022
Joseph ARAJ, 23 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-25

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1220394009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-146 » sur le projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003186040 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 octobre 2022, il est recommandé :
de donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la résolution intitulée « Résolution numéro PP-146 » sur le projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003186040 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet permettra de densifier harmonieusement ce tronçon de la rue Notre-Dame à proximité des services;
- Les immeubles projetés et leur gabarit s'intègrent aux bâtiments avoisinants;
- L'aménagement intégral du stationnement à l'intérieur des bâtiments permet d'optimiser les espaces de verdure;
- L'aménagement paysager proposé permet la bonification et la diversification du verdissement;
- Les bâtiments projetés présentent une apparence soignée;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-10-27 07:47

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220394009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-146 » sur le projet particulier visant la construction d'un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003186040 – District de La Pointe-aux-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro PP-146 relativement à un projet de construction résidentiel situé au 15825, rue Notre-Dame Est.

La demande comporte cinq non-conformités qui seront traitées par la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description du projet

Une habitation trifamiliale portant les adresses 15825 à 15829, rue Notre-Dame Est, occupe le terrain situé à l'angle de la rue Notre-Dame Est et de la rue Antoine-Chaudillon. Le lot numéro 1 875 210 a une superficie de 1 153,70 mètres carrés et le bâtiment présentement implanté n'occupe que 11 % du terrain. L'emplacement est propice à une densification stratégique. Le bâtiment sera démoli afin de créer deux lots distincts soit l'un ayant front sur la rue Notre-Dame Est et l'autre sur la rue Antoine-Chaudillon.

Le projet consiste à construire un bâtiment de trois étages et six logements face à la rue Notre-Dame Est et un bâtiment de deux étages comportant deux logements face à la rue Antoine-Chaudillon. Un stationnement intérieur est prévu pour accueillir l'ensemble des cases exigées. Une allée d'accès commune sera aménagée afin de réduire le nombre d'entrées charretières et de bonifier le verdissement.

Usage

Le terrain est situé dans la zone 042 autorisant uniquement les usages H.1, soit les habitations de type unifamilial. Cette zone correspond à un développement résidentiel homogène réalisé au milieu des années 80, entre la rue Notre-Dame et la voie ferrée, et qui englobe également les terrains situés sur le flanc nord de la rue Notre-Dame. La superficie du terrain, son emplacement en bordure d'une artère importante ainsi que les constructions avoisinantes offrent des conditions propices à une densification. Le bâtiment orienté vers la rue Notre-Dame Est comportera six logements et celui face à Antoine-Chaudillon sera composé de deux unités, ce qui est non conforme aux usages prescrits au Règlement de zonage.

Bâtiment A - rue Notre-Dame Est : Adjacent à la zone 037 qui autorise les usages H.4 et H.5 comportant les habitations multifamiliales et collectives. Les cinq immeubles résidentiels voisins situés à l'est et à l'arrière du terrain visé ont trois étages et comprennent huit logements chacun.

Bâtiment B - rue Antoine-Chaudillon: Le projet ainsi que les terrains adjacents situés dans le prolongement de la rue Antoine-Chaudillon sont inclus dans la zone 042 autorisant les usages H.1, soit les habitations unifamiliales, de un ou deux étages. Or, la quasi-totalité du cadre-bâti de cette zone est composée de bâtiments d'un seul étage.

Nombre d'étages et hauteur en mètres

Les bâtiments projetés auront respectivement trois et deux étages. Le bâtiment A aura une hauteur de trois étages plutôt que les deux étages permis au Règlement de zonage. La hauteur sera de 11,4 mètres plutôt que de 9 mètres, tel qu'exigé pour un toit plat. Les toits à versants sont autorisés jusqu'à 11,5 mètres dans la zone. Par ailleurs, afin de créer une harmonisation cohérente entre les différentes zones, le bâtiment B quant à lui sera de deux étages donc conforme aux normes en vigueur assurant ainsi une transition avec le contexte bâti de la rue Antoine-Chaudillon.

Type de toiture

Le type de toit exigé dans la zone est à versants. Le bâtiment A ayant front sur Notre-Dame Est aura un toit plat alors que celui sur la rue Antoine-Chaudillon aura un toit à versants conformément au Règlement de zonage.

Saillie

La toiture à versants du bâtiment B donnant sur la rue Antoine-Chaudillon présente un élément de toiture en porte-à-faux. La saillie en porte-à-faux est à 2,43 mètres plutôt que le maximum exigé de 0,75 mètre.

Stationnement

Le dégagement devant les portes d'accès au garage est de 5,15 mètres plutôt que les 5,5 mètres prévus au zonage.

Description du milieu

Le site visé par la demande est situé dans un secteur résidentiel bordé au sud par la rue Notre-Dame Est, au nord par un terrain résidentiel portant l'adresse 840, rue Antoine-Chaudillon, à l'ouest par la rue Antoine-Chaudillon et à l'est par un terrain résidentiel portant l'adresse 15839, rue Notre-Dame Est.

Occupation du sol

L'immeuble visé se trouve dans un quartier résidentiel, incluant des services et commerces à proximité, dont une petite desserte commerciale locale sise en face.

Planification prévue au Plan d'urbanisme

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur résidentiel
Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol
Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 042. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristiques
Usage	H.1: habitation unifamiliale
Mode d'implantation	Isolé
Type de toit	À versants
Nombre de logements	1
Nombre d'étages	1 à 2 étages
Hauteur maximale en mètres	9 mètres (plat), 11,5 mètres (à versants)
Taux d'implantation	Minimal : 0 %, Maximum : 50 %
Marges de recul	Avant principale min. : 6 mètres Avant principale max. : Aucun Avant secondaire min. : 3 mètres Latérale minimale : 1,5 mètre Total des latérales min. : 3 mètres Arrière minimale : 6 mètres

Dérogation au Règlement de zonage RCA09-Z01

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet visent les dispositions suivantes :

- Grille 042 (usage, nombre d'étages, hauteur maximale en mètres et type de toit);
- Article 115 : saillie maximale devant le plan de façade d'un élément architectural ou de couronnement en porte-à-faux (2,43 mètres plutôt que 0,75 mètre);
- Article 189.1 : distance entre une porte de garage et la limite d'emprise de la voie publique (5,15 mètres plutôt que 5,5 mètres).

Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

- Le dépôt d'un projet de lotissement afin de créer deux lots distincts conformes;
- L'aire de stationnement est entièrement aménagée à l'intérieur, aucune case de stationnement n'est autorisée à l'extérieur;
- Une seule voie d'accès à l'aire de stationnement est aménagée, une servitude notariée est exigée afin de conserver les droits d'accès pour les occupants des deux immeubles projetés;
- Déposer un plan d'aménagement paysager détaillé incluant l'essence des plantations;
- Un minimum de trois arbres sera planté;
- L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives et de graminées.

Critères de PIIA

Les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) :

- Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
- Les aménagements paysagers en bordure de la voie d'accès permettent d'atténuer sa présence;
- Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments;
- Les espaces extérieurs qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- Les nouvelles plantations doivent se faire avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
- L'implantation des bâtiments et le lotissement tendent à rencontrer le plan de l'Annexe A faisant partie de la résolution PP-146;
- L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-146;
- L'aménagement de la voie d'accès ainsi que le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tendent à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-146.

Délai de réalisation

L'ensemble des travaux autorisés par la présente résolution incluant les aménagements paysagers doivent être finalisés dans les trente (30) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution PP-146.

Lettre de garantie bancaire

Préalablement à l'émission du permis, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 15 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues au PP-146

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la « Résolution numéro PP-146 » sur le projet particulier visant à permettre un projet résidentiel de six logements ainsi qu'un bâtiment bifamilial situé au 15825, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 875 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003186040 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003186040.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet permettra de densifier harmonieusement ce tronçon de la rue Notre-Dame à proximité des services;
- Les immeubles projetés et leur gabarit s'intègrent aux bâtiments avoisinants;
- L'aménagement intégral du stationnement à l'intérieur des bâtiments permet d'optimiser les espaces de verdure;
- L'aménagement paysager proposé permet la bonification et la diversification du

verdissement;

- Les bâtiments projetés présentent une apparence soignée;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 5 octobre 2022

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 octobre 2022

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 octobre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-25

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1224281041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30109 intitulé « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique »

Il est recommandé:

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA22-30109 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-01 18:42

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1224281041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30109 intitulé « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique »

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à modifier l'article 5 :
5. Le mandat des membres est de deux (2) ans.

pour préciser qu'il pourrait être d'un an, ce qui va permettre d'assurer une continuité au sein du comité en alternant les années de renouvellement des mandats.

Maintenant, l'article 5 se lit comme suit :

Le mandat des membres est de deux (2) ans, à moins d'indication contraire auquel cas, il pourrait être d'un an.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Esther TREMBLAY
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30109 intitulé « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique »

CONTENU**CONTEXTE**

Accélérer la transition écologique est l'une des quatre orientations du plan stratégique Montréal 2030 qui touche l'ensemble de nos élu·es et élu·es, notre administration municipale et toute la population de l'agglomération de Montréal.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une planification stratégique 2021-2031 qui place la transition écologique comme une des cinq grandes orientations stratégiques. Un des objectifs de ce plan est de créer des partenariats solides et collaborer étroitement avec les acteurs clés de la transition écologique. La création d'un comité de la transition écologique va permettre de rassembler les différentes parties prenantes concernées par la transition écologique pour soutenir l'arrondissement dans l'adoption d'initiatives innovantes et mobilisatrices en la matière. La fonction première du comité est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations en transition écologique. Le but visé par le présent dossier est donc de proposer la création du comité de la transition écologique de l'arrondissement et de définir la constitution, la composition et le fonctionnement dudit comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0164 - 1er juin 2021 - Adoption de la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - 1212468006

DESCRIPTION

La création récente de divers politiques et plans d'actions ayant pour objectif d'accélérer la transition écologique, comme le Plan stratégique Montréal 2030, le Plan climat, la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, la Planification stratégique de RDP-PAT 2021-2031, la Politique d'agriculture RDP-PAT, oblige l'arrondissement à faire preuve d'innovation et de plus de diligence dans l'analyse des besoins et des demandes en rapport à la transition écologique afin de mieux profiter des opportunités disponibles. La création d'un comité encadré et avec un champ d'expertise plus élargi et adapté au contexte actuel s'avère donc nécessaire.

JUSTIFICATION

Le présent règlement propose la constitution, la composition et le fonctionnement du comité

de la transition écologique afin que celui-ci remplisse efficacement sa fonction de fournir des recommandations au conseil d'arrondissement en matière de transition écologique. Le rôle et la quantité des membres, des invités et des observateurs sont clairement définis dans le présent règlement afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

L'adoption du projet de règlement contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 car le mandat et les objectifs du comité environnement et développement durable de l'arrondissement sont compatibles à ce plan.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du projet de règlement s'avère essentielle pour doter l'arrondissement d'un comité mieux adapté au contexte et aux enjeux actuels en environnement et développement durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera lancée par les communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement : CA - novembre 2022
2. Adoption du règlement : CA - décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 octobre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Esther TREMBLAY
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-10-21

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1227960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA22-30110 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles.

L EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA22 -30110 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)" pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-10-18 13:10

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA22-30110 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2023, l'arrondissement va baisser son taux de taxation, ce qui aura pour effet de compenser une partie de la hausse des valeurs immobilières. Notre taux passera de 8,43 sous par 100 \$ d'évaluation à 7,88 sous par 100 \$ d'évaluation. La part de la taxe sur les services de l'arrondissement équivaut à environ 10 % de la taxe globale pour les citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 3011 0374 : D'adopter le Règlement RCA18-30085 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1182468010).

CA19 3011 0381 : D'adopter le Règlement RCA19-30091 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1192468009).

CA20 3011 0342 : D'adopter le Règlement RCA20-30097 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1207960005).

CA21 3012 0369 : D'adopter le Règlement RCA21-30101 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1217960010).

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA22-30110, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0788 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 11 507 700 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 6 650 500 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2023 et au maintien d'une réserve imprévue et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du règlement sur le site Web : [Règlement municipaux](#)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

18 octobre 2022	Avis public avisant l'avis de motion du règlement, à paraître dans le journal Métro de RDP (7 jrs, art. 146 Charte)
19 octobre 2022	Avis public avisant l'avis de motion du règlement, à paraître dans le journal Métro de PAT (7 jrs, art. 146 Charte)
1 ^{er} novembre 2022	Avis de motion de la présentation du règlement accompagné du projet de règlement (art. 356 L.C.V.)
1 ^{er} novembre 2022	Adoption et dépôt du projet de règlement (art. 356 L.C.V.)
22 novembre 2022	Avis public avisant l'adoption du règlement, à paraître dans le journal Métro de RDP (7 jrs, art. 146 Charte)
23 novembre 2022	Avis public avisant l'adoption du règlement, à paraître dans le journal Métro de PAT (7 jrs, art. 146 Charte)
6 décembre 2022	Adoption du règlement
13 décembre 2022	Avis public de l'entrée en vigueur du règlement à paraître dans le journal Métro de RDP
14 décembre 2022	Avis public de l'entrée en vigueur du règlement à paraître dans le journal Métro de PAT
14 décembre 2022	Transmission du règlement aux instances concernées
14 décembre 2022	Rédaction du certificat de règlement
1 ^{er} janvier 2023	Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-10-17



Dossier # : 1224860013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30111 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023) ».

Il est recommandé :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA22-30111 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023)"

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:11

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1224860013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption, avec modification, du règlement numéro RCA22-30111 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023) ».

CONTENU**CONTEXTE**

Des modifications doivent être apportées aux tarifs des terrains sportifs extérieurs (articles 21 et 22) afin de s'arrimer avec les tarifs des 9 arrondissements du territoire Montréal-Concordia.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- Recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1224860013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30111 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA21 3012 0387 - Adoption du Règlement numéro RCA21-30102 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) »
- CA22 3005 0125 - Adopter le règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) »

DESCRIPTION

Résumé de la nature des modifications proposées

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

- **article 50 (51)** : Majoration de 3 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2023.

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- **articles 14, 15, 16, 20 à 26, 28 à 32 (33)** : Majoration de 3% pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2023.
- **article 30** - retrait de la section Terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, car non applicable au CSJV.
- **article 31 (32)** - retrait des sections concernant les terrains de badminton, de volleyball et de basketball, car non applicable au CSJV.
- **articles 31 et 32 (33)** : Retrait de l'article 31 car il devient intégré à l'article 33.
- **Annexe A** - Augmentation de la valeur des équipements sur le marché

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES

- **articles 1 à 10, 40 à 44** (41 à 45), **51** (52), **56-57** (57-58), **61** (62), **69 à 72** (70 à 73), **74 à 77** (75 à 78) : Majoration de 3 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2023.
- **articles 2, 5 et 8** : Ajout de paragraphes pour permettre une analyse préliminaire sur la recevabilité de la demande

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

- **article 39** (40) : Précision sur les types de permis alloués pour les résidents de la Ville de Montréal

Le règlement en version comparative 2022 vs 2023, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2023.

La version finale du règlement et des annexes se trouvent en document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public dans les journaux locaux relativement à la mise en vigueur du règlement.

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie J FAVREAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie J FAVREAU, 26 octobre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2022-10-25



Dossier # : 1225909004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-144 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 septembre 2022, il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-144 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage de la classe d'usages C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003172644.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- § Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur ;
- § Aucune activité d'entreposage ou de stationnement de véhicule lourd ne sera réalisée à l'extérieur du bâtiment;
- § Les propositions d'aménagement et de verdissement du terrain améliorent grandement la situation par rapport à l'existant et permettent de créer une interface intéressante avec la rue et la voie ferrée du CN;
- § La demande permet à une entreprise en pleine croissance, établie sur le territoire de l'arrondissement depuis 25 ans, de poursuivre ses activités dans un territoire propice à son

établissement;
§ Le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

ADOPTÉ

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-09-20 09:11

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225909004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-144 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003172644 relativement à l'occupation par un usage de la classe d'usages C.4 « Commerce et service lourd » du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Rivière-des-Prairies.

La demande vise à autoriser plus spécifiquement l'usage 100 - Entrepreneurs et matériaux de construction faisant partie de la classe d'usages C.4 « Commerce et service lourd ». Bien que le projet déposé respecte les dispositions du Plan d'urbanisme, l'usage projeté n'est pas autorisé à l'intérieur de la zone 540 où se trouve le bâtiment visé par la présente demande. Seuls les usages « P.6 - Utilité publique », « I1 - Industrie légère », « I2 - Industrie moyenne », « I.6 - Mise en valeur des matières résiduelles » et « A.1 - Agriculture urbaine » y sont autorisés.

La Direction du développement du territoire et études techniques, après analyse et étude de la requête, doit soumettre le projet à l'approbation du conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009), et ce, afin de permettre l'occupation du bâtiment existant par un entrepreneur spécialisé en forage et sciage de béton et d'asphalte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Description du projet

Le requérant exploite l'entreprise Forage Gareau Ltée située au 3825, boulevard Saint-Jean-

Baptiste depuis 1997 (certificat d'occupation numéro 2246462002). L'entreprise se spécialise dans le forage et le sciage de béton et d'asphalte et son usage fait partie de la classe d'usages C.4 « Commerce et service lourd ». Actuellement, l'usage exercé par l'entreprise, soit l'usage 100 - Entrepreneurs et matériaux de construction, est spécifiquement autorisé dans la zone 270 où se trouve le bâtiment. Depuis 2013, les activités de l'entreprise ne cessent de croître et le déménagement de celle-ci dans un bâtiment plus grand est devenu nécessaire, et ce, considérant que tous les équipements et les outils sont entreposés à l'intérieur du bâtiment.

Le bâtiment ciblé pour déménager les activités de Forage Gareau se situe aux 8255-8265, avenue Marco-Polo. Ce bâtiment, actuellement occupé par une compagnie de fabrication de structure d'acier (Fer ornemental Mirabel inc.), sera vacant d'ici peu. Cette entreprise, ne disposant pas de relève pour poursuivre ses activités, doit les cesser et le bâtiment est à vendre. Le requérant a donc déposé une offre d'achat pour cette propriété et souhaite obtenir les autorisations nécessaires pour exploiter ses activités dans ce bâtiment.

Le projet prévoit quelques améliorations à la façade principale (ajout d'une marquise, retrait des éléments de fortification dans les ouvertures, peinture des solins en acier et déplacement des appareils de climatisation au toit), l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure comprenant 9 cases dans la cour arrière conçues de grilles alvéolées et d'une aire de stationnement intérieure d'une douzaine de cases. À cela s'ajoutent l'intégration de 5 bornes de recharge pour les véhicules électriques ainsi que l'aménagement d'une voie de circulation sécurisée pour les déplacements piétons à l'intérieur du bâtiment, laquelle est introduite entre l'aire de stationnement intérieure et les espaces de bureaux à l'avant. Le projet prévoit également l'insertion de verdissement et de plantation dans toutes les cours, sauf dans la cour latérale servant de voie d'accès menant aux cases de stationnement. Actuellement, les seuls aménagements présents sur le site sont une bande de verdure en cour avant et deux conifères, lesquels se situent en grande partie dans l'emprise publique. Quelques travaux intérieurs sont également prévus pour agrandir les vestiaires, ajouter des douches pour les employés et aménager un espace pour les repas.

Le site comprend deux accès au terrain desservant les portes de garage en façade. Les accès seront conservés, mais délimités par des aménagements paysagers et des bordures de béton. La totalité de la cour avant est présentement asphaltée, à l'exception d'une bande de verdure comprenant les deux conifères susmentionnés.

Circulation

L'accessibilité au secteur se fait via les boulevards Henri-Bourassa et Armand-Bombardier (ou Ray-Lawson dans l'arrondissement d'Anjou, lequel permet d'accéder à l'autoroute Métropolitaine). La portion de l'avenue Marco-Polo où se trouve le bâtiment est en impasse, munie d'un tournebride.

Bruit

La principale source de bruit issue des opérations sur ce site proviendra de la circulation des véhicules. Comme l'emplacement est entièrement situé dans un secteur industriel bien circonscrit, le projet ne risque pas de causer de nuisances sonores pour les résidents des secteurs périphériques, lesquels sont localisés à plus de 200 mètres au nord, soit de l'autre côté de la voie ferrée et de la cour de triage du CN.

Impacts visuels

La proposition d'aménagement du terrain et de modification de la façade améliore grandement la situation par rapport à l'existant. Des plantations sont prévues dans toutes les cours, sauf la cour latérale servant de voie d'accès menant aux cases de stationnement. La façade du bâtiment sera agrémentée d'une marquise entre le rez-de-chaussée et le 2^e étage accueillant les espaces de bureaux. Également, aucun équipement ou véhicule ne sera entreposé à l'extérieur, toutes les activités de l'entreprise sont ainsi effectuées à l'intérieur

du bâtiment.

Description du milieu

Le site visé par la demande est localisé sur l'avenue Marco-Polo, dans la portion de la rue aménagée en impasse, à l'est de la 26e Avenue et du boulevard Armand-Bombardier. Il est bordé au nord par la voie ferrée du CN et sa gare de triage, et au sud par le boulevard Henri-Bourassa et la limite du territoire de l'arrondissement et de celui d'Anjou.

Le milieu est à prédominance industrielle, et quelques commerces lourds ont également élu domicile dans le secteur. La résidence la plus proche se situe à plus de 200 mètres du lot visé, de l'autre côté de la voie ferrée du CN.

Desserte en transport

Le site est accessible par le boulevard Henri-Bourassa au sud et par le boulevard Armand-Bombardier à l'ouest. Plusieurs circuits d'autobus desservent le secteur, dont une ligne express (circuit 428) qui relie la station de métro Radisson à la gare de Rivière-des-Prairies, et une ligne 10 minutes max (circuit 44) qui mène à la station de métro Radisson.

Planification prévue au Plan d'urbanisme

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur d'emploi

Nombre d'étages : 1 ou 3 étages hors-sol

Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 540. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Usages	P.6 : Utilité publique I.1 : Industrie légère I.2 : Industrie moyenne I.6 : Mise en valeur des matières résiduelles A.1 : Agriculture urbaine
Mode d'implantation	Isolée Jumelée
Type de toit	Plat
Nombre de logements	Aucun
Nombre d'étages	1 à 3 étages
Hauteur maximale en mètres	Toit plat : 16 mètres;

Taux d'implantation	Minimum : 10 % Maximum : 60 %
Marges de recul	Avant principale min. : 7,5 mètres Avant principale max. : 9,5 mètres Latérale minimale : 2,5 mètres Total des latérales min. : 5,0 mètres Arrière minimale : 3,0 mètres

Dérogations au règlement de zonage RCA09-Z01

Les dérogations suivantes sont nécessaires pour la réalisation du projet :

- § Classe d'usages de la grille des spécifications de la zone 540 (article 85.8);
- § Saillie de la marquise en cour avant (article 115);
- § Superficie paysagée de l'aire de stationnement en cour arrière (article 207.1)

Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

- § l'exercice de l'usage principal doit se faire à l'intérieur du bâtiment;
- § l'entreposage extérieur comme usage accessoire à l'usage principal « 100 - entrepreneur et matériaux de construction » est prohibé;
- § l'entreposage extérieur ou le stationnement extérieur d'un véhicule lourd ou d'un équipement lourd comme usage accessoire à l'usage principal « 100 - entrepreneur et matériaux de construction » est prohibé;
- § les éléments de fortification présents dans les ouvertures doivent être retirés;
- § le recouvrement de surface des cases de stationnement extérieures en cour arrière doit être d'un matériau perméable;
- § au moins un (1) arbre doit être planté en cour avant, dans un espace dédié et déminéralisé d'une largeur minimale de 4 mètres calculée à partir de la limite latérale du terrain. L'espace dédié pour la plantation doit être ceinturé d'une bordure de matière minérale d'une hauteur minimale et d'une largeur minimale de 15 centimètres;
- § la haie, les arbustes, l'arbre en cour avant et autres plantations prévues doivent être réalisés dans un sol propice à leur croissance et être maintenus dans un bon état de viabilité;
- § un trottoir d'accès reliant l'emprise publique à l'entrée du bâtiment en façade doit être aménagé et être composé de pavés de béton.

Critères d'évaluation

Le projet doit être évalué en fonction du critère supplémentaire suivant:

- § le projet s'inspire du plan des aménagements paysagers représentés sur le plan "Plan aménagement du terrain" estampillé par la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 6 septembre 2022, figurant à l'annexe B et faisant partie de la Résolution numéro PP-144.

Garantie bancaire

Des garanties bancaires devront accompagner la demande de permis de construction afin d'assurer la qualité du projet à réaliser et les aménagements du sol, et ce, dans les délais prescrits.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la résolution intitulée « Résolution numéro 144 » sur le projet particulier visant à permettre l'occupation par un usage C.4 du bâtiment situé aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Rivière-des-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003172644.

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- § Le projet est compatible avec les autres usages présents dans le secteur ;
- § Aucune activité d'entreposage ou de stationnement de véhicule lourd ne sera réalisée à l'extérieur du bâtiment;
- § Les propositions d'aménagement et de verdissement du terrain améliorent grandement la situation par rapport à l'existant et permettent de créer une interface intéressante avec la rue et la voie ferrée du CN;
- § La demande permet à une entreprise en pleine croissance, établie sur le territoire de l'arrondissement depuis 25 ans, de poursuivre ses activités dans un territoire propice à son établissement;
- § Le projet respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La présente demande respecte les objectifs visés par Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 6 septembre 2022
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 septembre 2022
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melany ROY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-19

Luc CASTONGUAY
Directeur, Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-04-26 10:14

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001-B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-05-20 12: 18

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001-C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-06-28 10:43

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie LAFOREST Le 2022-08-18 16:11

Signataire :

Valérie LAFOREST

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-09-27 07:43

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-F** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002-B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-F** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en

pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-F** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-F** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 15:06

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors du conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082). Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 avril 2022

Chantale BROUILLETTE, 20 avril 2022

Christian LAUZON, 13 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE

Agente de développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082)

3 mai 2022 (Résolution: CA22 30 05 1027)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 18 mai 2022
Julie BOISVERT, 17 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082)

3 mai 2022 (Résolution: CA22 30 05 1027)

7 juin 2022 (Résolution: CA22 30 06 0183)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 28 juin 2022
Chantale BROUILLETTE, 22 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Contenu****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082)

3 mai 2022 (Résolution: CA22 30 05 1027)

7 juin 2022 (Résolution: CA22 30 06 0183)

5 juillet 2022 (Résolution: CA22 30 07 0229)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention**

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

- 5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082)
- 3 mai 2022 (Résolution: CA22 30 05 1027)
- 7 juin 2022 (Résolution: CA22 30 06 0183)
- 5 juillet 2022 (Résolution: CA22 30 07 0229)
- 6 septembre 2022 (Résolution: CA22 30 09 0277)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 septembre 2022
Chantale BROUILLETTE, 27 septembre 2022
Joseph ARAJ, 26 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1222971001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édition des ordonnances et autoriser l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

- 5 avril 2022 (Résolution: CA22 30 04 0082)
- 3 mai 2022 (Résolution: CA22 30 05 1027)
- 7 juin 2022 (Résolution: CA22 30 06 0183)
- 5 juillet 2022 (Résolution: CA22 30 07 0229)
- 6 septembre 2022 (Résolution: CA22 30 09 0277)
- 4 octobre 2022 (Résolution: CA22 30 10 0303)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 18 novembre 2022
Julie BOISVERT, 18 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222971001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation et ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001, chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30080254 le 4 mai 2021 Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CA20 30 03 0074 le 10 mars 2020 Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

CA19 30070262 le 2 avril 2019 Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2019 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2022.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au cœur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

Cependant, tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de réaliser ces événements aura des impacts négatifs quant à la qualité de vie des citoyens. La présentation d'événements sur le domaine public favorise la cohésion sociale, la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse et stimule l'attractivité de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales en vigueur, reliées à la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

L'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification des ressources. Réalisation des événements selon le tableau de la programmation. Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront délivrés par la DCSLDS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale BROUILLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 mars 2022
Julie BOISVERT, 21 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-03-21

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1223971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière- des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2024 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON **Le** 2022-11-23 12:05

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

Le mandat de monsieur Michael MacNeil, citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), prendra fin le 30 novembre 2022.

Les mandats de messieurs Fernand Ouellet et Lee Philippe Fortier devaient également être renouvelés, par contre, ils nous ont indiqué vouloir mettre un terme à leur mandat respectif. Nous avons donc dû procéder à un appel de candidatures et les nouvelles nominations seront entérinées lors de la séance spéciale du conseil d'arrondissement le 21 décembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0394 : Nomination de messieurs Lee Philippe Fortier et Michael MacNeil, citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} décembre 2020.

DESCRIPTION

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

- six (6) membres choisis parmi les résidents de la ville;
- un (1) membre du conseil d'arrondissement;
- le maire d'arrondissement.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée d'un mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que la nomination d'un nouveau membre au sein du comité

consultatif d'urbanisme (CCU) doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAURIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-22



Dossier # : 1224860015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 16:02

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224860015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêt pécuniaires lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement..

"357. Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

358. Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leurs proclamation d'élection. Puisqu'aucune séance du conseil n'est prévue en janvier, il y a lieu de déposer les déclarations à la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-22

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1227960013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles

Il est recommandé :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités
déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre
2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières
résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-05 11:47

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1227960013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement), dans son 12e paragraphe du premier alinéa, mentionne que le Conseil de la Ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles, ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

Plus spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au Directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier:

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et un autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0884 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2021, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2022 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars

2022.

CA22 30 05 0109 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2021, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2022 et le rapport semestriel dévolution budgétaire de mars 2022.

CE22 0014 - De prendre acte du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CA21 30 12 0381 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CE21 1269 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire de mars 2021.

CA21 30 07 0247 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et le rapport semestriel dévolution budgétaire de mars 2021.

CE21 0070 - De prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2020.

CA20 30 12 0413 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et le rapport semestriel dévolution budgétaire au 15 novembre 2020.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des rapports à la séance du :

- Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022
- Comité exécutif du 21 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Christian LAUZON, 5 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2022-12-05

